

COMBAT BRETON

Kazetenn Emgann

War hent
ur statud
evit
Diwan

Gouel Broadel ar Brezhoneg, premiers bilans

Combat Breton / Kazetenn Emgann Niv.163 15 a viz Even (juin) - 15 a viz Gouere 1999 (juillet) - 15 lur/2,30 euros

C'est le printemps !

Des élections européennes dans l'intérêt des états et non des peuples.
 Des milliers d'emplois menacés dans les arsenaux, chez Alcatel et ailleurs.
 Des poulets belges vendus comme poulets bretons.
 Des tonnes d'algues vertes sur nos côtes et du lisier plein les nappes.
 Des milliers de chômeurs(ess) hantant les ANPE.
 Des racistes qui misent sur la misère et l'exclusion sociale.
 Des élus «bretons» en Bretagne et français à Paris.
 Des fonctionnaires qui bloquent l'enseignement du breton.
 Des policiers français vérifiant la traçabilité militante bretonne.
 Une Charte Européenne réduite au service minimum.

Mais des Kosovars qui vont retrouver maisons et liberté.
 Des travailleurs qui se battent pour leurs salaires et leur dignité.
 Des drapeaux français qui brûlent.
 Gouel Broadel ar Brezhoneg et Fête Nationale du Peuple Breton.
 Des jeunes par milliers s'appropriant leur langue et leur culture.
 «Ps» comme Paysans et non plus comme Producteurs et autres Pollueurs.
 Un sentiment breton devenant peu à peu conscience nationale.
 Mais déjà résonnent chants et musiques menant les pas d'un Peuple vers sa liberté.
 Mais c'est déjà l'été. A qui les moissons ?

A.T.

La position d'Emgann (passée sous silence)

Européennes 1999 : abstention bretonne

A l'approche du pseudo-scrutin démocratique Européen du 13 juin, Emgann, mouvement socialiste breton de libération nationale, tient à faire connaître sa position.

Le mode de scrutin qui oblige à constituer des listes électorales à l'échelle de l'état français, ne permet pas au peuple breton de s'exprimer en tant que tel. De plus l'Europe actuellement en construction semble se faire sur le dos des peuples qui, comme le peuple breton, sont privés de toute reconnaissance et d'existence légale et sur le dos des classes les plus défavorisées. En conséquence, nous appelons nos adhérents, sympathisants et l'ensemble du peuple breton à s'abstenir le 13 juin.

Pour Emgann, Gael ROBLIN

30 000 F d'amende pour avoir brûlé des drapeaux français

Un musicien breton bien connu dans le monde des festi-noz a été condamné à une amende de 30 000 F pour avoir volé et brûlé une trentaine de drapeaux français dans la région de Saint-Brieuc.

Les faits se sont déroulés le lendemain de la cérémonie du 8 mai, qui voit fleurir d'innombrables tricolores sur les façades des bâtiments officiels en Bretagne.

Interpellé sur dénonciation anonyme le jeune musicien militant (il y en a bien plus qu'on ne veut bien le dire) a été jugé en comparution immédiate sans avoir pu se faire défendre par un avocat de son choix.

Au procureur qui requerrait 50 000 F d'amende, le tribunal a répondu par une peine de 30 000 F d'amende sans inscription sur le casier judiciaire «afin de pouvoir monter votre attachement à la culture bretonne par des moyens pacifiques» (sic).

D'ores et déjà, a été lancée l'idée d'un fest-noz de soutien afin de soutenir ce militant qui n'a fait que son devoir de breton en s'attaquant aux symboles de la présence française en Bretagne.

Tract d'Emgann à la manif de Carhaix

Diwan appelle à une nouvelle manifestation à Carhaix afin d'arracher un statut public en Bretagne. Voici le tract distribué par les militant(e)s d'Emgann le samedi 5 juin.

Ur statud evit Diwan, ur statud evit Breizh

Ar skolioù Diwan (lik ha digoust) 'zo ur servij publik a gellennerezh e Breizh. Ar skolioù-se 'zo lod eus an araokadennoù bet gounezet gant ar Vretoned(erez) goude bloavezhioù stourm. Hiv ar deiz eo poent bras e vefe roet ur statud aratozh d'ar skolioù-se, evit ma kreskent hep kudennoù hag evit ma c'hellfe yaouankizoù Breizh ober gant o yezh vroadel. Stourmomp evit ma vefe ivez :

- kelennet brezhoneg e pep skol 'zo e Breizh,
- ur skinned hag ur radio publik a skignfe war Breizh a-bezh,
- ofisiel ar brezhoneg, hag implijet er vuhez foran.

An nebeud araokadennoù hon eus gounezet a chomo diwar gant ma ne vo ket ur statud ispisial evit Breizh ivez.

Da lavaret eo, ur bodad tud dilennet ha dindan evezh pobl Breizh, hag a rafe war-dro an ekonomiezh, an dachenn sokial, ar sevenadur hag an endro. Evit ma vefe tu da bep hini bevañ mat, o labourat pe get. Ar bodad-se 'vo an aratadenn gentañ evit hon dieubidigezh vroadel.

Un statud pour Diwan, un statud pour la Bretagne

Les écoles Diwan (laïques et gratuites) assurent un service public d'éducation en Bretagne. Elles font partie des maigres avancées que les Bretons et Bretonnes ont obtenu après des années de lutte. Aujourd'hui, ces écoles doivent bénéficier d'un statut qui leur permette de continuer à croître sans difficultés, et pour que la jeunesse bretonne puisse se réapproprier sa langue nationale. Nous devons aussi obtenir :

- l'enseignement du breton dans toutes les écoles de Bretagne,
- un enseignement du breton dans toutes les écoles de Bretagne,
- une chaîne de télé et une radio publiques émettant sur toute la Bretagne,
- un statut officiel pour le breton et son utilisation dans la vie publique.



Emgann à la manif pour Diwan à Karaez le 5 juin (Photo L. Blance)

Brest

«Un mouchard» sous le véhicule d'un militant breton

C'est lors d'un banal contrôle technique qu'un militant breton de la région de Morlaix a découvert un «mouchard» électronique sous son véhicule.

Pascal S. s'est alors rendu au commissariat de Brest pour y déposer une plainte. Bien qu'ayant identifié le «bep» utilisé pour surveiller les déplacements des personnes que l'on veut surveiller, la police a fait interrompre le service de déminage. Le «mouchard» en question ayant été détruit lors de l'explosion, l'automobiliste se voyait priver de sa pièce à conviction.

Il dépose une seconde plainte pour destruction de preuve, puis d'un recours pour «destruction de biens en vue de faire obstacle à la manifestation de la vérité». Cette démarche s'est traduite par une plainte contre quatre officiers de police du commissariat de Brest.

Les débris du «mouchard» recueillis après l'explosion ont été placés sous scellés au Parquet, afin qu'un juge d'instruction puisse éventuellement les faire «parler». Affaire à suivre.

En mai, c'est un jeune basque proche du mouvement Gazteak qui avait découvert ce genre de balise Argos sous son véhicule.

Politikerezh

«Quelle politique linguistique pour la Bretagne ?» Devezh ar Yezhoù à Lorient le 25 avril dernier

Le Conseil Culturel de Bretagne organisait un forum-débat dans le cadre de la Journée Européenne des Langues, le 24 avril dernier à la C.C.L. de Lorient. Thème principal : la Charte Européenne. Participants au débat : Jean-Louis Latour, président du Conseil Culturel de Bretagne, Jean-Yves Cozan pour le Conseil Régional, Jean-Yves Le Drian, président du District de Lorient, André Le Gac pour le Conseil Général du Finistère, Anna Van Chapalain pour le comité «français» du Bureau Européen des Langues Minorisées, et Ned Thomas, directeur du Centre Mercator au Pays de Galles.

Ned Thomas expliqua comment la langue galloise pratiquée allait connaître une période de stabilisation située aux alentours des 15% de locuteurs, puis de croissance dans les années à venir. Marque d'une évolution politique largement due à l'enseignement obligatoire de la langue galloise à l'école. La Charte Européenne ne changera rien au Pays de Galles qui est en avance dans le domaine de la langue. Sa ratification sera pourtant une reconnaissance légale des avancées obtenues pragmatiquement.

La 4ème chaîne (S4C) a contribué à créer 5 000 emplois directs ou indirects dans les différents secteurs liés à la création audiovisuelle. «Le monde du commerce a compris qu'on n'a rien à perdre, mais tout à gagner à utiliser la gallois».

Pour Jean-Yves Le Drian «cultiver la langue bretonne seule paraît être plutôt de la muséographie que du développement». Estimant que «la Charte, c'est bien mais pas suffisant», il indique qu'il faut un pouvoir régional politique fort qui ait une capacité d'initiative pour la langue.

Jean-Louis Latour devait, lui, faire remarquer qu'on a en France des structures qui sont profondément nationalistes.

Propos qui firent réagir avec virulence le leader P.S. au Conseil Régional qui répliqua : «Nous n'avons pas à faire à un nationalisme en face de nous. Dans les Balkans, ouï» (sic).

Autres perles du même Le Drian : «Le suis du combat républicain. Je considère que la République peut permettre le développement d'identités propres», et encore : «Breton, langue du peuple breton, pose comme cela c'est absurde».

En conclusion : un «débat» sans intérêt ou la parole a été conquisée par des élus au détriment de la salle réduite au silence. Chacun s'en est retourné sans plus d'éléments sur la politique linguistique à mettre en place en Bretagne, qui était pourtant le thème de la rencontre. Dommage !

Julien Setien :

la justice française frappe toujours deux fois

Nous vous avons déjà parlé du jugement de Julien Setien, militant de Saint-Herblain, très connu pour son engagement tant politique, qu'associatif ou syndical.

D'origine basque, il s'est naturellement montré solidaire de réfugiés basques fuyant la répression. Pour ces faits qu'il assume totalement, il était passé en procès à Paris. Le procureur avait requis contre lui quatre ans dont deux fermes, ce qui signifiait qu'à 67 ans, il aurait pu retourner en prison pour 20 mois, puisqu'il a déjà effectué 4 mois en préventive ! Ceci aurait été ainsi la peine la plus lourde de requise depuis 1992 contre un Breton inculpé pour s'être montré solidaire de réfugiés basques.

Finalement, le tribunal n'avait pas suivi le procureur sur le temps de détention. Julien avait pris 18 mois avec sursis et 4 mois fermes. Il n'était donc pas obligé de retourner en prison. Il est à noter de même, qu'il n'avait pas suivi non plus le procureur pour les temps de détention réclamés contre les Basques. Ceux-ci, tout en restant lourds, avaient malgré tout été revus à la baisse, ce qui est une première. Par contre, Julien avait escopé, comme la majorité des prévenus, de 5 ans de privation de droits civiques, civils et familiaux, ce qui à l'inverse n'était jamais arrivé.

Mais cela ne pouvait pas contenter l'Etat français. Son exécuteur de basses œuvres, en la personne du procureur Stoller, avait donc fait appel. Julien est ainsi

repassé en jugement les 8 et 9 avril. Finalement, le jugement a été rendu le 4 juin et est encore moins sévère que le précédent pour Julien. Seuls les 20 mois de sursis sont requis.

Ne nous trompons pas face à cette prétendue clemence. Seule la mobilisation depuis presque deux ans de milliers de compatriotes ont permis cela. De plus les négociations entre le gouvernement espagnol et l'ETA, ainsi que le maintien, malgré les provocations des Etats impérialistes franco-espagnols, de l'accord de Lizarrate entre HB/EA/PIV pour un règlement pacifique et démocratique du conflit, ne sont évidemment pas étrangères à l'affaire.

Deux autres bretons, Annie Alexandre et Bernard Michon, ont été condamnés respectivement à 4 mois et demi et à du sursis. Annie entre donc en tôle le 3 août



Photo L. Blance

Evit Karta Europa Merc Jospin et Poignant

Les membres d'Evit Karta Europa qui se définit comme le comité «républicain» pour les langues régionales, ne trouvent pas de mot assez fort pour saluer la signature par la France de la Charte Européenne des langues dites régionales, le 7 mai dernier à Budapest.

«C'est une date historique», déclarent-ils. «C'est le début d'un progrès nouveau et d'une vraie citoyenneté, auxquels restèrent attachés les noms de Bernard Poignant et de Lionel Jospin !» Rien de moins !

Et d'ajouter : «Pour la première fois la France abandonne le mythe de sa pureté linguistique». C'est oublier bien vite l'article 2 de la Constitution Française qui fait du français la seule langue de la République, un article signé par les mêmes Poignant et Jospin...

prochain. Afin de la soutenir, car en prison tout se paie, vous pouvez adresser vos dons de soutien à OCLI Clés des champs, BP8, 44220 Couëron, chèques à l'ordre de comité de soutien nantais.

N'oubliez pas que depuis 1992, plus de 230 Bretons ont été inquiétés pour des motifs similaires. La solidarité coûte cher humainement, mais aussi péuniairement. C'est pourquoi, nous vous appelons à aider financièrement Skozzeil Vreizh, 3 rue A. Briand, 44350 Guernanville, tél. 02.40.42.95.20, qui a pris en charge les frais de justice de Julien et de bien d'autres.

Emgann. Emsav sokialour evit dieubidigezh vroadel Breizh. BP 71. 22202 Gwengamp. Pelleier : 02.96.44.09.24. Nouvelle adresse de notre site internet : <http://www.maxi-web.net/emgann>

EMGANN, kazarfenn EMGANN/Origine du mouvement EMGANN: Rener ar gazarfenn/Directeur de la publication : Denez Riou. Responsable de la Rédaction : Hervé ar Bep. Mouladur/Impression: Imprimerie Henry Péderneg. Chomlec/Waladresse: BP71-22202 Gwengamp Cédex. Kommand/Abonnement: 150 L. Bep miz/Merziad: CPPAP : N° 65664. ISSN : 0763 5392

Signature d'une peau de chagrin et coupes sombres dans l'enseignement et la promotion du breton

Sur les 98 articles de la Charte Européenne des langues régionales et minoritaires, le juriste Guy Carcassonne, pourtant bien prudent, avait estimé que 52 d'entre eux étaient compatibles avec la Constitution... et encore, en assortissant cette signature d'une *déclaration interprétative* excluant toute référence à la territorialité de ces langues et aux droits collectifs de leurs locuteurs.

Le 7 mai, le gouvernement français n'en aura finalement signé que 39, à peine plus que le minimum exigé de 35 articles. Celui-ci ne cache d'ailleurs pas qu'il s'agit *d'avantage d'un accompagnement de choses existantes que d'un changement substantiel*.

Pas de quoi affoler le Conseil Constitutionnel appelé par le Président de la République à se prononcer sur la ratification de cette signature.

Rien qui ne justifie non plus l'hystérie ultra-jacobins conduits par Georges Fauriol, président du MDC et des funèbres triaires, *«un sursaut républicain qui arrose les sillons de leur nationalisme du sang pur de nos langues... parmi lesquels des esprits pervers tels que Jean Doudard et Robert Pandraud...»*

Rien en tout cas qui vienne pour l'instant lever les obstacles auxquels se heurte le libre exercice des droits linguistiques des Bretons. Qu'on en juge :

«... alors qu'en 10 ans, les heures d'enseignement du breton dans les collèges et lycées de l'Académie de Rennes n'ont été augmentées que d'un poste, le Recteur vient de supprimer celles-ci dans les collèges publics de Redon et de Douarnenez.

Dans le même temps, 2 nouveaux professeurs de breton sont nommés dans les académies de Paris et de Versailles... ou aucun enseignement du breton ne semble devoir figurer dans leur service.

Deux professeurs d'histoire se portent volontaires pour assurer cet enseignement en breton dans les sections bilingues du collège de Pont l'Abbé et du lycée de Lanester : la première se voit proposer celui-ci... en heures supplémentaires à son service complet à Quimper... et l'autre est muté en Loire-Atlantique où n'existe aucune filière bilingue !

L'Inspection d'Académie du Finistère refuse l'ouverture de 5 postes bilingues et celle du Morbihan d'au moins 3 postes, malgré des effectifs qui les justifient.

Le Conseil Général du Finistère supprime ses aides aux maisons d'éditions en langue bretonne Al Lanv, An Here, Emgleo Breiz... et aux centres culturels Ijin (Quimper) et Ti ar Vro (Carhaix)...

Au Conseil Régional comme au Conseil Général du Finistère, le parti socialiste fait payer au Festival des Vieilles Charrues son soutien à Diwan, mettant en cause la légitimité des subventions que le festival investissait en faveur

du développement économique et culturel du Centre-Bretagne.

Le gouvernement joue la montre dans les négociations sur le statut public des écoles Diwan, après une première réunion qui n'apporte aucune réponse concrète.

Non, décidément, cette timide signature ne traduit aucune volonté politique de reconnaître les droits linguistiques des citoyens de l'Etat français. Ce qui devait être un pas en avant commence même à prendre la tournure d'un alibi destiné à masquer une série de coups bas.

Plus que jamais la mobilisation en faveur de la reconnaissance de la langue bretonne comme composante légitime de la vie publique et de l'enseignement en Bretagne est à l'ordre du jour.

Unvaniezh ar Gelennerien
An Cloutenn
21, strada ar Tier-barn, 56000 Gwened

Stourm ar Brezhoneg annonce des poursuites contre un député chevenementiste

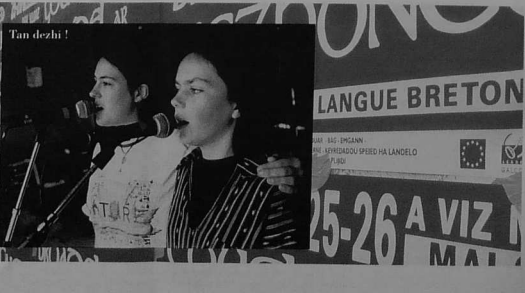
La décision de la France de signer la Charte européenne des langues régionales et minoritaires entraîne des prises de position marquant singulièrement de nuance.

D'après «Libération» du vendredi 14 mai 1999, Georges Sarre, député de Paris et membre du Mouvement des Citoyens, a déclaré que des enfants «éduqués en catalan ou en basque, en breton ou en flamand» seront des handicapés économiques, puisqu'ils «se retrouveront liés à un bassin d'emploi qui souvent ne fait même pas la taille d'un département».

Stourm ar Brezhoneg estime que le député chevenementiste a franchi la ligne blanche qui sépare les libertés d'opinion et d'expression de la violation de la loi française de 1972 contre le racisme. La commission juridique du mouvement travaille à la rédaction d'une plainte au pénal contre ce député. Il va de soi que la liste de candidats européens qui accueille ce triste sire aura droit à un traitement soigné dans notre propagande.

Pour le mouvement,
le secrétaire, Klaoed An Duigoù

Gouel
Broadel
ar
Brezhoneg 99
(Fête Nationale
de la Langue
Bretonne)
Reportage Louis Blouise



Charte européenne des langues Ce qu'il en reste

«Ouï au bilinguisme formel et symbolique, non au bilinguisme fonctionnel» résume un spécialiste, Eramun Bachoc, pour qualifier le choix des 39 articles fait par la France dans le texte de la Charte. Voici les articles retenus avec, en rappel, ce qu'elle a écarté.

Article 8 - Enseignement

«1. En matière d'enseignement, les Parties s'engagent, en ce qui concerne le territoire sur lequel ces langues sont pratiquées, selon la situation de chacune de ces langues et sans préjudice de l'enseignement de la (des) langue(s) officielle(s) de l'Etat.

«a - à prévoir une éducation préscolaire assurée dans les langues régionales ou minoritaires concernées ; ou à prévoir qu'une partie substantielle de l'enseignement primaire soit assurée dans les langues régionales ou minoritaires concernées ; ou à appliquer l'une des mesures visées ci-dessus au moins aux élèves dont les familles le souhaitent et dont le nombre est jugé suffisant.

«b - à prévoir un enseignement primaire assuré dans les langues régionales ou minoritaires concernées ; ou à prévoir qu'une partie substantielle de l'enseignement primaire soit assurée dans les langues régionales ou minoritaires concernées ; ou à prévoir, dans le cadre de l'éducation primaire, que l'enseignement des langues régionales ou minoritaires concernées fasse partie intégrante du curriculum ; ou à appliquer l'une des mesures visées ci-dessus au moins aux élèves dont les familles le souhaitent et dont le nombre est jugé suffisant.

«c - à prévoir un enseignement secondaire assuré dans les langues régionales ou minoritaires concernées ; ou à prévoir qu'une partie substantielle de l'enseignement secondaire soit assurée dans les langues régionales ou minoritaires ; ou à appliquer l'une des mesures visées ci-dessus au moins aux élèves qui le souhaitent ; ou le cas échéant, dont les familles le souhaitent - en nombre jugé suffisant.

«d - à prévoir un enseignement technique et professionnel qui soit assuré dans les langues régionales ou minoritaires concernées ; ou à prévoir qu'une partie substantielle de l'enseignement technique et professionnel soit assurée dans les langues régionales ou minoritaires concernées ; ou à prévoir, dans le cadre de l'éducation technique et professionnelle, l'enseignement des langues régionales ou minoritaires concernées comme partie intégrante du curriculum ; ou à appliquer l'une des mesures visées ci-dessus au moins aux élèves qui le souhaitent ; ou le cas échéant, dont les familles le souhaitent - en nombre jugé suffisant.

«e - à prévoir un enseignement universitaire et d'autres formes d'enseignement supérieur dans les langues régionales ou minoritaires ; ou à prévoir l'étude de ces langues, comme disciplines de l'enseignement universitaire et supérieur.

«f - à proposer ces langues comme disciplines de l'éducation des adultes et de l'éducation permanente.

«g - à prendre des dispositions pour assurer l'enseignement de l'histoire et de la culture dont la langue régionale ou minoritaire est l'expression.

«h - à assurer la formation initiale et permanente des enseignants nécessaire à la mise en œuvre de ceux des paragraphes a à g acceptés par la Partie.»

La France écarte la création d'un organisme de «contrôle chargé de suivre les mesures prises» en matière d'enseignement.

Article 9 - Justice

90% de ce chapitre est retenu par la France, c'est-à-dire l'usage de nos langues dans les procédures pénales et civiles, y compris dans les expressions des accusés ou la production des preuves ou de documents. Les actes juridiques en langues régionales sont également retenus. Seul est retenu l'article 3 : «Les parties s'engagent à rendre accessibles, dans les langues régionales ou minoritaires, les textes législatifs nationaux les plus importants et ceux qui concernent particulièrement les utilisateurs de ces langues à moins que ces textes ne soient déjà disponibles autrement.»

Article 10 - Autorités administratives et services publics

La France, la plupart des articles sont saisis, en particulier ceux qui prévoient l'usage des langues par l'administration,

dans ses rapports écrits ou oraux avec les usagers, le recrutement de fonctionnaires parlant ces langues ou leur affectation sur le territoire de ces langues.

En revanche est retenu : «En ce qui concerne les autorités locales et régionales sur les territoires desquels reside un nombre de locuteurs de langues régionales ou minoritaires qui justifie les mesures ci-après, les Parties s'engagent à permettre et/ou à encourager : la publication par les collectivités régionales des textes officiels dont elles sont à l'origine également dans les langues régionales ou minoritaires ; la publication par les collectivités locales de leurs textes officiels également dans les langues régionales ou minoritaires ; l'emploi ou l'adoption, le cas échéant conjointement avec la dénomination dans la (les) langue(s) officielle(s), des formes traditionnelles et correctes de la toponymie dans les langues régionales ou minoritaires.»

Article 11 - Médias

Rehus de créer ou de faciliter l'ouverture de radios et de télévisions, mais : «1. Les Parties s'engagent, pour les locuteurs des langues régionales ou minoritaires, sur les territoires où ces langues sont pratiquées, selon la situation de chaque langue, dans la mesure où les autorités publiques ont, de façon directe ou indirecte, une compétence, des pouvoirs ou un rôle dans ce domaine, en respectant les principes d'indépendance et d'autonomie des médias : à prendre les dispositions appropriées pour que les diffuseurs programmés des émissions dans les langues régionales ou minoritaires : à encourager et/ou faciliter l'émission de programmes de radio dans les langues régionales ou minoritaires, de façon régulière ; à encourager et/ou faciliter la diffusion de programmes de télévision dans les langues régionales ou minoritaires, de façon régulière ; à encourager et/ou faciliter la production et la diffusion d'œuvres audio et audiovisuelles dans les langues régionales ou minoritaires ; à encourager et/ou faciliter la publication d'articles de presse dans les langues régionales ou minoritaires, de façon régulière ; à élargir les mesures existantes à assister financièrement aux productions audiovisuelles en langues régionales ou minoritaires ; à soutenir la formation de journalistes et autres personnes pour les médias employant les langues régionales ou minoritaires.

2. Les Parties s'engagent à garantir la liberté de réception directe des émissions de radio et de télévision des pays voisins dans une langue pratiquée sous une forme identique ou proche de la langue régionale ou minoritaire, et à ne pas s'opposer à la retransmission d'émissions de radio et de télévision des pays voisins dans une telle langue. Elles s'engagent en outre à veiller à ce qu'aucune restriction à la liberté d'expression ni à la libre circulation de l'information dans une langue pratiquée sous une forme identique ou proche d'une langue régionale ou minoritaire ne soit imposée à la presse écrite. L'exercice des libertés mentionnées ci-dessus comportant des devoirs et des responsabilités, peut être soumis à certaines formalités, conditions, restrictions ou sanctions prévues par la loi, qui constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à l'intégrité territoriale ou à la sûreté publique, à la défense de l'ordre et à la prévention du crime, à la protection de la santé ou de la morale, à la protection de la réputation ou des droits d'autrui, pour empêcher l'autorité et l'intégrité du pouvoir judiciaire.

3. Les Parties s'engagent à veiller à ce que les intérêts des locuteurs de langues régionales ou minoritaires soient représentés ou pris en considération dans le cadre des structures éventuellement créées conformément à la loi, ayant pour tâche de garantir la liberté et la pluralité des médias.»

Article 12 - Activités et équipements culturels

La majeure partie de ce chapitre est conservée. Seuls, sont écartés les aînées portant sur le fait de favoriser les locuteurs en langues régionales dans les équipements culturels et le financement de services de traduction et de recherche terminologique.

«1. En matière d'activités et d'équipements culturels - en particulier de bibliothèques, de vidéothèques, de centres culturels, de musées, d'archives, d'académies, de théâtres et de cinémas, ainsi que de travaux littéraires et de production cinématographique, d'expressions culturelles populaires, de festivals, d'industries culturelles, incluant notamment l'utilisation des technologies nouvelles - les Parties s'engagent, en ce qui concerne le territoire sur lequel de telles langues sont pratiquées et dans la mesure où les autorités publiques ont une compétence, des pouvoirs ou un rôle dans ce domaine : a - à encourager l'expression des initiatives propres aux langues régionales ou minoritaires, et à favoriser les différents moyens d'accès aux œuvres produites dans les langues régionales ou minoritaires, en aidant et en développant les activités de traduction, de doublage, de post-synchronisation et de sous-titrage ; c - à favoriser les activités de traduction, de doublage, de post-synchronisation et de sous-titrage ; d - à veiller à ce que les organismes chargés d'entreprendre ou de soutenir diverses formes d'activités culturelles émigrant dans une mesure appropriée la connaissance et la pratique des langues et des cultures régionales ou minoritaires dans les opérations dont ils ont l'initiative ou auxquelles ils apportent un soutien ; e - à favoriser la mise à la disposition des organismes chargés d'entreprendre ou de soutenir des activités culturelles d'un personnel maîtrisant la langue régionale ou minoritaire, en plus de la (des) langue(s) du reste de la population ; g - à encourager et/ou à faciliter la création d'un ou de plusieurs organismes chargés de collecter, de réviser et de présenter ou de publier les œuvres produites dans les langues régionales ou minoritaires ; 2. En ce qui concerne les territoires autres que ceux sur lesquels les langues régionales ou minoritaires sont traditionnellement pratiquées, les Parties s'engagent à autoriser, à encourager et/ou à promouvoir, si le nombre des locuteurs d'une langue régionale ou minoritaire le justifie, des activités ou équipements culturels appropriés, conformément au paragraphe précédent.

3. Les Parties s'engagent, dans leur politique culturelle à l'étranger, à donner une place appropriée aux langues régionales ou minoritaires et à la culture d'origine des locuteurs.»

Article 13 - Vie économique et sociale

La moitié de cet article est supprimée, en particulier les articles concernant l'usage de nos langues dans les contrats de travail, les documents techniques, l'utilisation des langues dans les chèques sans n° de compte, la fourniture de biens pour la pratique des langues dans les équipements sociaux (hôpitaux, maisons de retraite) ou pour la rédaction de consignes de sécurité.

«1. En ce qui concerne les activités économiques et sociales, les Parties s'engagent pour l'ensemble du pays à encourager l'insertion, dans les règlements internes des entreprises et les actes privés, de clauses excluant ou limitant l'usage des langues régionales ou minoritaires, tout au moins entre les locuteurs de la même langue ; à s'opposer aux pratiques tendant à décourager l'usage des langues régionales ou minoritaires dans le cadre des activités économiques et sociales ; à faciliter et/ou à encourager par d'autres moyens que ceux visés aux alinéas ci-dessus l'usage des langues régionales ou minoritaires.

2. En matière d'activités économiques et sociales, les Parties s'engagent, dans la mesure où les autorités publiques ont une compétence, dans le territoire sur lequel les langues régionales ou minoritaires sont pratiquées, et dans la mesure où cela est raisonnablement possible, dans les secteurs économiques et sociaux relevant directement de leur contrôle (secteur public), à réaliser des actions encourageant l'emploi des langues régionales ou minoritaires ; à rendre accessibles dans les langues régionales ou minoritaires les informations fournies par les autorités compétentes concernant les droits des consommateurs.»

Article 14 - Echanges transfrontaliers

La totalité de cet article est conservée. «Les Parties s'engagent : a - à appliquer les accords bilatéraux et multilatéraux existants qui les lient aux Etats ou à la même langue est pratiquée de façon identique ou proche, ou à s'efforcer d'en conclure, si nécessaire, de façon à favoriser les contacts entre les locuteurs de la même langue dans les Etats concernés, dans les domaines de la culture, de l'enseignement, de l'information, de la formation professionnelle et de l'éducation permanente ; b - dans l'intérêt des langues régionales ou minoritaires, à faciliter et/ou à promouvoir la coopération à travers les frontières, notamment entre collectivités régionales ou locales sur les territoires disposant de la même langue est pratiquée de façon identique ou proche.»

(après Théo photo de la langue Erbiau)

La science, pour qui ou pour quoi ?

« Nous analysons le recours au clonage, en tant que moyen de reproduction humaine, comme un crime contre la dignité de l'homme. Demain, vivrons-nous dans une société où se vit le crime qu'on aurait pas reconnu, dans une société qui l'a légitimé, ou bien dans une société qui, au contraire, l'ayant analysé, tente de s'en prémunir ? »

A. Kahn

Jamais la recherche scientifique n'aura fait autant de progrès que depuis la seconde moitié du XXème siècle. Les répercussions sur nos vies n'en sont que proportionnellement importantes et engendrent donc une remise en cause de nos habitudes, nos croyances, nos concepts. Leurs effets peuvent être décrits comme ayant été bénéfiques ou... nuisibles, selon qu'ils aient entraînés une certaine libération des individus (des travaux pénibles, de certains dogmes sectaires et religieux, etc.) ou une certaine forme d'aliénation de ceux-ci (ou du moins une partie importante d'eux). En fait, l'objectif pseudo-idéaliste de libérer l'individu et lui apporter plus de bien-être au travers des applications de la recherche scientifique et technologique cache en vérité une dépendance et une soumission accrues, et non choisies, de la population vis à vis de celle-ci. Est-ce de cette façon que déboule le malaise croissant chez de plus en plus de gens de pressentir leur liberté (ou prétendue liberté) menacée par le progrès scientifique et technologique, par les manipulateurs ou des gènes manipulés ? Le progrès scientifique, face à ce problème de société, devient donc un enjeu qui doit être engagé par nous, socialistes et indépendants, les progressistes, afin de créer les bases d'une large réflexion populaire autour de ce thème.

Certains militants sont parfois accusés de ne pas remettre en cause la production industrielle. Mais est-ce le fond du problème ? Est-ce les applications technologiques qu'il serait nécessaire de remettre en question ou plutôt les buts pour lesquels elles sont mises en œuvre ?

Science et autoritarisme
L'avancée de la recherche scientifique, fondamentale et appliquée, est inéluctable dans le sens où elle constitue l'aventure suprême de l'humanité afin d'extraire celle-ci de l'ignorance. Vouloir la stopper serait en fait couper l'homme de son besoin vital en expériences, en savoirs, conditions sine qua non de sa réalisation et de son émancipation dans notre société moderne. Peut-être serait-il tout juste possible (et même souhaitable) de

ralentir certains aspects de la recherche (surtout dans ses applications) afin de ne laisser trop d'individus à la traîne ? Ceci est une première remarque d'ordre général, sans considération particulière de l'état social des sociétés humaines actuelles.

Si, maintenant, nous prenons en compte les différents systèmes politiques et économiques de nos sociétés, les considérations précédentes s'en trouvent entachées d'un certain scepticisme face au fait que, pour la plupart d'entre nous, nous nous sentons de plus en plus manipulés par un diktat scientifique au service des pouvoirs étatiques et économiques dont les intérêts divergent de plus en plus nettement avec les intérêts des peuples originels. Les progrès matériels servent d'abord les autorités politiques et leur maître, l'intérêt financier mondial.

Ce constat entraîne souvent un rejet global (parfois dogmatique) de la modernité scientifique de la part de certains individus (certains militants politiques, sectes, etc.). Afin d'éviter de tomber d'un extrême à un autre, je crois qu'il serait indispensable de bien distinguer « ce qui est possible de faire », scientifiquement parlant, de « ce qui serait souhaitable pour le bien de tous ». Tout en fait se résume à une question d'intérêt. Qui, par exemple, a intérêt à l'heure actuelle, à concevoir une intensification de la recherche sur les manipulations génétiques (OGM, clonage), sur l'informatique (réseaux...), sur l'intelligence artificielle, etc. ? L'éthique, de nos jours et aux vues des intérêts des pouvoirs, n'est qu'un trompe-l'œil destiné à rassurer la population de plus en plus perplexée devant ce qu'elle ne maîtrise quasiment plus du tout.

Renoncer au progrès scientifique ne signifierait absolument pas retrouver la « liberté perdue ». Ce n'est pas la science en tant que discipline qui menace la vie et la liberté (celle que les nantis octroient au peuple) mais bien plutôt les systèmes autoritaires que trop peu remettent en cause (1). Il devient de plus en plus nécessaire d'élaborer une véritable éthique libérée de tout intérêt particulier, d'une éthique démocratique (selon le sens réel de ce mot !), seulement possible dans une société de type autogestionnaire, autodéterminatrice, et donc responsable.

Education, clef de voûte du système
La philosophie scientifique (branche du positivisme) de la fin du 19ème siècle n'avait pas absolument tort d'affirmer que la connaissance des choses pouvait

engendrer le bonheur et la libération humaine. Encore eût-il fallu relativiser cette opinion en lui joignant la condition nécessaire d'un progrès social (l'émancipation des individus composant la société) directement proportionnel au progrès scientifique. Ce qui ne s'est hélas que peu réalisé, et aussi d'une façon très inégale, correspondante au besoin du capitalisme.

D'où la crainte présente chez ceux qui ont bien la conscience du danger que représentent les applications de la recherche, liées au despotisme insinuant des « puissants » de la planète. Le savoir nous échappe, et nous notre liberté avec ! A ce niveau, l'éducation à une importante responsabilité. Plutôt que de hiérarchiser le savoir par une structure éducative pyramidale établissant une attribution sélective des connaissances, il aurait été souhaitable d'établir une organisation plus participative, plus horizontale et « horizontale » de l'éducation en partenariat avec les institutions scientifiques. Cette forme d'éducation populaire, sans faire de chacun un scientifique bien sûr, pourrait attribuer à tous la part de connaissance (et de motivation) nécessaire à une prise de conscience et de responsabilité vis à vis des choix concernant les applications de la science.

Cette approche révolutionnaire « démocratique » si l'on veut du partage du savoir et des responsabilités aurait, si elle avait été appliquée, évité les attitudes extrémistes que l'on constate actuellement (un bord et l'autre). Et si nous voulions à l'heure actuelle établir une véritable éthique populaire et donc aussi une maîtrise généralisée des conséquences de la recherche scientifique, il faudrait bien bouleverser les concepts actuels de l'enseignement et promouvoir l'éducation populaire en utilisant par exemple les outils de communication modernes (et les structures populaires autogestionnaires tels les syndicats). La langue bretonne pourra y trouver une place importante en tant que véhicule d'enseignement le plus proche de la sensibilité humaine en Bretagne (le moar en Polynésie, le basque en Euskadi, etc.).

Il sera également intéressant de reconsidérer les concepts philosophiques ou idéologiques liant parfois la science à des préjugés archaïques, et en tout cas, pas toujours rationnellement fondés. Je vais à ce propos citer un exemple en ce qui concerne les sciences cognitives : selon que l'on adopte l'une ou l'autre des deux thèses évolutionnistes, à savoir la rupture dans l'évolution des espèces (entre l'animal et l'homme) ou la continuité évolutive (darwinisme), on choisit d'opter respecti-

vement soit pour l'exclusivité de la pensée réflexive chez l'homme (conscience de soi) ou bien pour la possibilité d'une certaine forme primaire de conscience réflexive chez les animaux. Il est aisé de comprendre que la première thèse peut permettre par un certain détournement idéologique, une hégémonie de l'homme sur le reste du monde vivant (y compris sur le règne animal le plus proche de nous) et ce « sans mauvaise conscience ».

Dans cet exemple, on s'aperçoit que la science peut changer notre état d'esprit par rapport à notre environnement, ainsi que nos préjugés « culturels », pour un état que nous saissions amonir nos « vertueuses » idéologies et que nous relativisons au regard du doute.

Et cela aussi est du domaine d'une « autre » éducation !

Temps et argent, maîtres de la recherche
« Le temps, c'est de l'argent ». Cette maxime s'applique tout aussi bien aux rapports qu'entretient le capitalisme avec la science. Un exemple récent peut être cité avec les applications de la recherche sur les organismes génétiquement modifiés. Cette recherche biotechnologique pourrait représenter une avancée susceptible d'être très avantageuse pour la production agricole afin de pouvoir accéder à une certaine forme d'abondance sur l'ensemble de la planète. Mais de nos jours, dans notre système économique, il s'avère très important de relativiser ces propos tant il est vrai que le projet humaniste de mieux-être à l'égard des populations mondiales ne stimule pas vraiment (malgré les beaux discours) nos motivations capitalistes.

Un exemple afin de démontrer l'absurdité d'un tel système : les chercheurs ont découvert depuis peu que les « virus » deviennent de plus en plus résistants aux antibiotiques. Or, les OGM risquent d'aggraver de façon encore mal établie, cette tendance. Ceci parce qu'un gène volontairement résistant aux antibiotiques se trouve intégré dans les cellules des plantes génétiquement modifiées. Il sert dans une phase de la production de ces cellules mais, par la suite, il devient inutile. Seulement voilà, les risques sont apparemment grands de voir ces gènes infecter les cellules humaines (article de P. Courvalin, sur « La Recherche » n° 309 de mai).

Cet exemple prouve bien que cette catégorie de gens, parce qu'ils décident selon leurs intérêts, et donc qu'ils font trop souvent l'économie d'approfondir les recherches et d'appliquer le principe de précaution, sont prêts à faire courir des risques énormes à la population (2).

Les experts et la démocratie
Les scientifiques sont des gens qui recherchent le consensus afin d'aboutir à la vérité. Cette pratique mini-

mise le débat et rejette à priori les solutions marginales. Si cela peut se concevoir en ce qui concerne la culture scientifique dans le cadre de la recherche, il ne serait absolument pas logique d'appliquer ces méthodes aux choix éthiques si nous étions dans une société responsable, et véritablement « démocratique ». Mais, comme ce n'est absolument pas le cas, des décisions irresponsables sont prises sans suffisamment de débats (publics) ni à l'origine, d'approfondissement du sujet (les cas OGM précédemment mentionnés).

Ces décisions sont prises par des experts, souvent des scientifiques réputés, qui sont choisis pour leur qualité à provoquer un consensus rapide entre les membres de la commission d'expertise, les industriels et les politiques. Leurs décisions vont donc en général vers à l'avis de ceux qui les nomment (vraiment ou elles aillent) ; pour le bien des industriels, bien sûr ! Le problème qui se pose est celui de leur indépendance, illusoire dans un système capitaliste, car le financement des expertises restera toujours vasaux tant qu'il existera des intérêts financiers privés (d'Etat et capitalistes).

Il faudrait en outre établir des situations conflictuelles dans les prises de décision concernant les applications scientifiques (la situation « juridique » propre à instaurer les débats). La question est de savoir si nous devons abandonner aux seuls experts la totalité des débats et des décisions ou s'il faut élargir à l'ensemble de la population intéressée. Bien sûr, par ce que j'ai pu dire plus haut, le débat public (et la décision publique) journal baucoup plus nous garantir des risques d'erreurs du fait de décisions hasardeuses et, peut-on dire, autoritaires. Toutes les données pourraient être incluses

dans le débat (celles que les scientifiques maîtrisent et celles dont ils n'ont pas accès), ainsi que l'ensemble des thèses présentes, même les « marginales ».

Les méthodes décisionnelles appliquées de nos jours sont tout à fait adaptées au capitalisme et à ses intérêts mais elles ne correspondent nullement à un fonctionnement démocratique de la société, sous-entendu d'une vraie démocratie qu'il reste à imaginer. Pour cela, il est important de démontrer la nécessité du développement de l'éducation populaire libre, afin de pouvoir créer les conditions des débats publics autour des thèmes scientifiques.

Il faut cesser, à mon sens, de chier haro sur la science, mais seulement faire en sorte qu'elle ne nous soit pas spolier par les autorités politiques et irresponsables. Comme je l'ai dit plus haut, des individus responsables dans une société autogérée seront forcément plus motivés pour acquérir du savoir, se tenir informés au niveau de la recherche scientifique et établir une véritable éthique. Sans faire de catastrophisme, il en va tout simplement de notre avenir. C'est un choix de société !

Marchegay au Daol Grenn

(1) Le Monde Diplomatique, s'il tombe, comme récemment, assez facilement dans la critique « anticapitaliste », n'en paraît pas moins soutenir la thèse de « l'Etat fort », libre créateur ? Il face au capitalisme sauvage et garant des libertés. Ce ne sont pas nos conceptions !
(2) L'association française pour mieux connaître la santé (AFM) a été responsable du millénaire (sorte de cancer de la peau). Cela n'empêche pas les industriels les clients prodigant des L'Oréal de être sur le marché récemment d'affirmer le contraire au travers des médias à grand renfort de téléphone vert et de communication tapageuse. Les milieux carcéaux ne nous inquiètent pas de faire l'histoire d'un jour.

Salon culture bio les 9 et 10 octobre à Guichen

L'Association Culture Bio organise les 9 et 10 octobre 1999 à Guichen (35) le salon « Bio et Bio », ville et Bio - est un salon de l'agriculture biologique, du jardinage biologique, de l'alimentation biologique, des alternatives durables dans l'habitat et les énergies renouvelables.

Culture bio est une association nouvelle qui rassemble l'ensemble des personnes et organisations ayant construit ce salon au cours des 7 années passées ainsi que tous ceux qui souhaitent s'investir dans les prochaines années. Elle est notamment composée d'agriculteurs bio, de jardiniers bio, de représentants d'organisations professionnelles, d'enseignants, etc.

Le public pourra rencontrer des exposants et suivre au cours du week-end des conférences sur les trois thèmes de l'agriculture, du jardinage et de l'alimentation. Des conférences de haut niveau sont déjà programmées : Le samedi, Marie-Françoise Tesson, chercheuse indépendante, interviendra sur le thème « Les forces de vie approchées par les cristallisations sensibles » et Thomas Alford, Institut de recherche en agriculture biologique (Suisse), interviendra sur le thème « 28 années de comparaison agriculture raisonnée, agriculture biologique, bio-dynamie ».

Le dimanche, Pierre Rabhi, agriculteur-écrivain, interviendra sur le thème « Pour une planète Oasis », et Jean-Claude Pierre, fondateur des EAUX et Rivières de Bretagne, interviendra avec un responsable agricole bio sur le thème « Quelle agriculture pour le 21ème siècle ? ».

Gouel Broadel ar Brezhoneg 99



Fest-deiz, leun ar sal



Anjel I.K.

Gouel Broadel ar Brezhoneg 99



Gourennerien yaonank



Farid gant Tayla

«Nous, les gueux»

Témoignage d'une chômeuse (suite du n° 162)

Aujourd'hui, nous savons qu'il a été décodé, par abandon de responsabilité, de mettre hors la société française une dizaine de millions d'êtres humains. Et personne ne lèvera le petit doigt pour enrayer le processus. Pourquoi le fera-t-on, d'ailleurs, puisque chaque train de licenciement (le rapprochement avec certains wagons plombés, cette fois, n'est pas de mon fait) provoque une flambée des cours. A votre niveau, vous n'êtes rien de plus, sans doute, mais rien moins non plus, que l'un des rouages bien huilés de la machine qui ne s'arrêtera que lorsqu'elle nous aura brisés.

Que vont devenir ces cohortes de chômeurs ? De toute évidence, la société n'est absolument pas prête à les prendre en charge. Pourtant, on aurait pu s'attendre à ce qu'une société qui accepte sans broncher cet état de choses, en accepte aussi les conséquences. Vous avez choisi de nous laisser au chômage, alors payez-nous décemment à demeurer inactifs. Assumez. Sinon, que vous restez tel comme choix ? Sous traiter notre mise en camp à l'Allemagne ou la Russie (puisqu'il est possible d'y trouver des camps encore en état de fonction) ? Créer des ghettos (c'est déjà en voie de réalisation) ? Mettre à notre disposition une arme à feu, après qu'on enverra la facture de la balle à notre parent le plus proche encore titulaire d'un emploi ?

Vous dites violence en lisant ces lignes ? Combien de fois n'ont-ils pas entendu des réflexions de ce type : « Oh, mais si le lumier, donc ils ont assez d'argent... », « Une voiture... », « Ils ont une maison... », « Ils sont quand même bien habillés... », « Ils ont à manger... ». Et puis il y a les « petits de chez nous », « ils ont des aides... ». Les RMistes et autres des SMICards... On en entend même parler aux vacances, de cinéma, de concerts... »

Avez-vous conscience de ce que ces réflexions sous-entendent ? Cela signifierait que sans travail notre vie devrait s'arrêter, car nous ne serions plus dignes de prétendre à autre chose qu'à une sorte de survie primaire. Et, forte de cela, certains s'empressent de dresser les bas salaires contre les chômeurs qui osent revendiquer le droit à la vie dans la dignité. Rappelons, pour mémoire, que lorsque nous avions du travail, nous faisons aussi des achats. Demandez-vous si la maison, la voiture, le vêtement... ne datent pas de cette heureuse époque. D'autre part, nous nous gardons bien de reprocher aux SMICards de fumer, d'avoir des loisirs, de partir en vacances, etc., alors qu'ils revendiquent un meilleur salaire, parce qu'ils disent gagner à peine de quoi vivre. Que dire des fonctionnaires qui manifestent pour leurs conditions de tra-

vail, quand ils sont seuls à avoir la sécurité de l'emploi et ne sont jamais solidaires des autres !

Violence, encore, le fait que dans la quatrième puissance économique mondiale, le pays des Droits de l'Homme, de Voltaire et d'Hugo, on ne puisse loger les S.D.F. pour la simple raison que cela engendrerait une insupportable baisse des loyers. Soyons justes : seule la demande accroît la valeur du produit. Aussi préférez-vous laisser mourir de froid dans la rue des sans-tôts. Certains d'entre eux, ô ironie, trouvent refuge dans les caveaux des grandes familles, souvent propriétaires immobilières, dans nos cimetières.

Violence, cette société, cette quatrième puissance économique mondiale qui laisse sur le côté de la route plus de sept millions de ses enfants, chômeurs et précaires, afin de mieux pouvoir tirer les salaires vers le bas. 80% des riches entre les mains de moins de 10% d'entre vous... dans notre belle démocratie estampillée du polièment correct, Libéré-Egalité-Fraternité, dont on a plein la bouche pour masquer le creux définitif de la formule.

Violents, ces femmes et hommes politiques de tous niveaux, de tous partis, qui soudain s'étonnent que quelques-uns osent leur demander des comptes et ne savent répondre aux questions sur le chômage et son traitement que par : « Cette situation, nous la connaissons depuis vingt-cinq ans, et nous avons tout tenté. Pas assez sans doute, mais... ». Aujourd'hui, je demande : « avez-vous si cuisant échec, ne pensez-vous pas qu'il serait temps de tirer les conclusions qui s'imposent ? Comment osez-vous encore vous présenter devant nous, avec une telle superbe, parés des plumes de paon ? Vous avez abdiqué vos pouvoirs les uns après les autres, préférant la compromission lamentable. Vous avez sacrifié, sans le moindre état d'âme, pour assurer vos sièges, plus de sept millions d'entre vous sujets, alors que, pour bon nombre, vous ne permettez des tracts de vie simplifiés, des augmentations de retraite, des fonds secrets, des détournements d'argent, des profits personnels, la corruption, les abus de biens sociaux, des affaires tellement sales que vos tribunaux n'osent risquer de se souiller les mains en les étudiant et préférant les ignorer. Comment osez-vous nous parler de difficultés à nous aider quand vous trouvez tout l'argent nécessaire au comblement des déficits du Crédit Lyonnais, du GAN... Quelle est l'utilité d'une classe politique dont le leitmotiv est « la mondiales contre laquelle on ne peut rien » ?

Que dire des citoyens qui, par leur silence, abandon-

nent également leur droit à la parole, acceptent que plus de sept millions d'entre eux, nous, leurs enfants, leurs parents, leurs amis, leurs voisins, soient broyés, anéantis.

Comment qualifier ces administrateurs qui ne fonctionnent que grâce aux sous-emplois ? Que dire de nos chers fonctionnaires qui abandonnent avec une facilité déconcertante leur travail aux stagiaires, vacataires, saisonniers, employés jeunes et C.E.S. Ce qui ne les empêche pas de continuer à percevoir l'intégralité de leur salaire. Il faut bien amortir le passage d'un petit concours qui vous décerne la médaille de la capacité à travailler, ainsi que de la compétence évidente et définitive. Sans parler de leur facilité à s'approprier les êtres comme des objets : mon C.E.S., mon employé-jeune, mon stagiaire, ma secrétaire.

D'autres considèrent déjà qu'il faudrait nous mettre aux travaux forcés, mesure d'ailleurs appliquée en Grande Bretagne en 1930. A ceux-là, je dis : rassurez-vous, C.E.S., employé-jeunes, stagiaires, bonos, travail précaire, travaux d'utilité publique, ont des relents de condamnation à une peine devant le Grand Tribunal de l'Economie. Et pourtant, nous acceptons ces piètres os que l'on nous jette à ronger, tant est grande notre lam de travail, ce travail à rendre à notre insertion sociale. D'autres encore se répètent nostalgiques d'une bonne guerre qui résoudrait tous ces problèmes. Ça vaient.

Qu'ajouter à cela, qui puisse vous faire comprendre à quel point de déchéance cette civilisation est arrivée ? L'honneur de ce que se passe dans le monde aurait dû jeter tout le monde dans la rue, en une unanime protestation. Mais rien. Et l'on regarde, en mangeant, un écran de télévision sur lequel apparaissent massacres, famines, pollutions irréversibles. La planète pourtant nous en-joset à la figure que nous serons encore affaiblis dans notre fauteuil, la bouche pleine, les yeux vidés, blâssés à penser qu'il ne s'agit que d'une image virtuelle. Meux vaut pister devant Titanic dans les salles obscures, c'est plus gratifiant. Qu'attendez de vous, dans ces conditions ?

En ce qui concerne le chômage, il ne tiendrait qu'à ceux qui ont la chance de bénéficier d'un travail de faire changer les choses. Il leur suffirait dans un grand élan de générosité spontanée, de déclencher une grève illimitée et générale, jusqu'à ce que la vie redonne la valeur centrale de ce monde gangrené par l'égoïsme. Est-ce si difficile de tendre la main à un parent, à un ami, à un voisin ? En l'état actuel des choses, si ce n'est pas faire pas geste, vous condamnez les plus faibles. Il vous faudra alors cesser de vous parer des attributs de l'humanité, selon la définition du dictionnaire. Il vous faudra aussi en finir une bonne fois pour toutes avec et prendre les mesures qui s'imposent, car une nature bien faite sélectionne les éléments les plus forts. N'étant pas totalement soumis aux lois naturelles, l'homme devra créer lui-même la sélection et supprimer physiquement les plus faibles de sa tribu : nous, les Gueux.

Histoire de l'huître de Cancale (1800-1910)

par Hervé Person

Un certain nombre de produits n'acquière la plénitude de leur goût que lorsque certaines conditions d'élevage, de méthodes de production, de cueillette, ou (et) certaines conditions géographiques sont réunies. Tous les sites côtiers ne sont pas favorables à la production ostréicole. Plus rares encore sont les terroirs qui donnent une saveur spéciale aux huîtres. La Bretagne possède certains terroirs réputés pour la qualité de leurs huîtres : baie de Quiberon, avec la ville française de Granville. Cette opposition entre Cancale et Granville a duré tout au long du siècle dernier.

I. L'HUITRE DE BATEAU

La qualité des huîtres de Cancale est reconnue depuis fort longtemps. Suite aux guerres de la Révolution et de l'Empire, la grande misère, résultat de ces événements amena une migration de l'Argot vers l'Armor : la pêche à pied permit aux indigents de subsister. Une première pression sur la ressource apparut. Le commerce des huîtres bretonnes est activé par l'intensité commerciale avec les Anglais : ces derniers apprécient fort nos produits (homards et huîtres) et les commercialisent. Dans cette position, les Bretons jouent le rôle de sous-traitants des Anglais. Une troisième cause viendra aggraver cette surexploitation des bancs d'huîtres : la drague. La drague, sorte de charnu des mers muni d'un filet, si elle permet une bonne récolte, bouleverse le milieu par ses destructions. Lorsque le milieu est perturbé, le temps de reproduction s'allonge. Lorsque le prélevement est trop important, il arrive un moment où l'on pêche des juvéniles et donc la diminution de la ressource s'accroît.

Des 1816, pour protéger celle-ci, un règlement de la pêche aux huîtres dans les baies de Cancale et de Granville (24.7.1816) définit les conditions de cette pêche :

1. La pêche est interdite du 1er avril au 15 octobre.
2. Les bancs d'huîtres sont visités par des gardes-pêche.
3. Il est défendu de pêcher sur les bancs non jurés.
4. Il est interdit de pêcher la nuit.
5. Obligation de trier les huîtres sur les lieux de pêche.
6. Le tonnage des bateaux doit être de 3 tonneaux au moins, au plus de 20 tonneaux (source A.D. Rennes 56 J.17).

Comme on le voit, la pêche devient très contrôlée : une police de la pêche aux huîtres s'institue. Si certaines mesures sont facilement compréhensibles, d'autres méritent quelques explications.

Interdiction de pêcher la nuit. La France sort vaincue d'une longue série de guerres avec les Anglais. Officiellement, l'autorité maritime crant une collaboration entre les pêcheurs bretons et anglais. La douane soupçonne les pêcheurs bretons de se livrer à la contrebande (notamment du lambig). En réalité, tous ces arguments sont faux et ne sont que des prétextes pour mieux contrôler la population maritime.

Obligation de trier les huîtres sur les lieux de pêche. Pour préserver le capital productif, il importe de ne prélever que les adultes. Il ne faut pas que les juvéniles, c'est-à-dire celles non arrivées à maturité sexuelle soit récoltées. Le tri sur les lieux de pêche permet de rejeter (vivanes) les jeunes à la mer.

Toutes ces mesures n'empêchent pas une diminution de la ressource. En 1862, pour préserver celle-ci, le gouvernement projette de res-

treindre l'accès à la ressource ostréicole en relevant les normes d'exploitation. Cette politique avait pour but d'expulser les populations les plus fragiles économiquement du domaine public maritime (voir la lutte contre la pêche à pied dans les Côtes du Nord). L'administrateur maritime de Saint-Malo s'y oppose : « Près de la moitié des bateaux existant à Cancale sont aujourd'hui de moins de 5 tonneaux et ils sont pour la plupart non pontés. Les embarcations d'un tonnage plus élevé sont les seules qui soient dans les mêmes conditions que les bateaux de Granville. En dépit de ce que les bateaux de 5 tonneaux seront à l'avenir seuls admis à faire la pêche des huîtres, on arrivera donc à briser les moyens d'existence de près de la moitié des pêcheurs de Cancale et précisément, de la partie la plus intéressante de notre population maritime. En effet, qu'un pêcheur propriétaire d'un bateau de 3 tonneaux (voire de 4 ou 5 tonneaux) se trouve par suite de vétusté ou toute autre cause obligé de remplacer cette embarcation par une autre de 6 tonneaux au moins, il arrivera qu'au lieu de dépenser 250 à 400 francs pour la coque d'un bateau semblable au précédent ou à peu de choses près, il sera obligé de déboursier 1500 à 2000 francs, attendu qu'il faudra tout renouveler... aucun de ses anciens agrès ne pouvant être utilisé à un bateau d'un plus fort tonnage. Et combien peu de pauvres pêcheurs sont à Cancale en état de supporter une semblable dépense ? Combien peu, de pouvant à la rigueur voudraient ainsi exposer d'un seul coup tout leur avoir au désastreux hasard de la mer ? » Voilà qui est clair. Plus loin, cet administrateur continue : « Le mode de jaugeage pratiqué aujourd'hui à Cancale par l'administration des Douanes a pour effet d'augmenter le tonnage de telle sorte qu'un bateau de 3 tonneaux jaugé de nouveau gagnerait un tonneau. Ce mode favorable aux petits bateaux dans le système proposé par le quartier de Granville, produirait un effet tout contraire, pour ceux d'un plus forte dimension en ce que tel bateau qui représente maintenant 12 tonneaux, en aurait 16, et se trouverait en dehors du maximum réglementaire. Il existe même ci, un bateau dont le tonnage a été doublé en quelques centimètres près pour les motifs ci-dessus énoncés ».

Cette mesure proposée par Granville avait pour but d'exclure les Cancais de l'exploitation des bancs d'huîtres, les réservant par conséquent aux Français. Cette réforme proposée par les Granvillais s'appuyait sur les arguments de « sécurité » : ils demandaient que les bateaux dragueurs d'huîtres soient pontés (les bateaux de Granville étaient pontés alors que ceux de Cancale ne l'étaient pas). Le pontage des navires constituait une sécurité contre le chavirage.

Aussi, l'administrateur maritime continue : « Je crois que la Commission de Saint Malo a sagement fait en disant que les bateaux dragueurs d'huîtres pouvaient être pontés ou non pontés, laissant à chacun le soin d'agir selon son goût ou

ses intérêts. Sans doute et sans craindre la concurrence ; mais il faut aussi respecter le principe de la liberté de la pêche, en ce que ce double but que la Commission me semble avoir atteint autant que possible, en fixant des justes limites dans lesquelles peut s'exercer le droit des étrangers, mais en soumettant l'exercice de ce droit à des formalités protectrices et de nature, ce me semble, à faire disparaître toute crame sérieuse à cet égard » (Source Service Historique de la Marine Brest 4.A.545).

La question du pontage n'est donc qu'un argument fallacieux visant à éliminer les Cancais. Si les Granvillais désirent des bateaux pontés, soit, mais si les Cancais n'en veulent pas, qu'on les respecte et qu'on ne leur impose pas les normes de Granville. La solution passe donc par des règlements particuliers à chaque port, par une reconnaissance des spécificités de chacun. Les intérêts des Cancais, des Bretons n'ont pas à être dilués dans ceux des Granvillais ou des Français. Nous ne commissions pas le sort de ce projet de réforme mais nous pensons que les droits des Cancais furent protégés et que l'administration renonça à ce projet de réforme.

Entre temps, on est passé de l'huître de bateau à l'huître parquée.

II. L'HUITRE PAROQUE

La raréfaction des bancs d'huîtres a amené son élevage. L'huître de bateau est moins propre à la reproduction que l'huître parquée. En effet, cette dernière a été sélectionnée sur ce caractère.

Cette diminution des bancs d'huîtres est due à l'abus de la drague : « En effet, lorsqu'il ne reste plus assez d'huîtres, il arrive parfois que la vase envahisse le fonds et empêche la reproduction de s'y faire car le naissain ne peut pas se fixer sur un fonds vaseux », écrit De Lorgny dans sa brochure « Les huîtres de Cancale » (Source A.D. Rennes 56 J.19). La solution est donc l'élevage des huîtres.

Dans toute production animale, à côté des naisseurs-engraisseurs qui effectuent le cycle complet, on distingue les naisseurs et les engraisseurs. Il en va de même pour l'huître. De Lorgny, dans sa brochure sur les huîtres de Cancale expose les avantages et les inconvénients de ces 2 systèmes.

« A) Elevage des huîtres : il suppose l'importation de Cancale d'huîtres étrangères, exige beaucoup d'argent, ne peut convenir qu'aux gens riches, fait sortir l'argent du pays, les huîtres ne sont pas de vraies cancalaises et nuisent à la réputation des vraies cancalaises.

B) Elevage du naissain : peu d'argent sort du pays, peu coûteux, emploi beaucoup de monde ».

Ainsi, De Lorgny demande des avances aux inscrits maritimes indigents pour l'achat des boîtes avec la quantité de naissains. Très logiquement, soucieux de préserver la réputation de la « cancalaise », il demande la création d'un syndicat pour défendre l'appellation « huîtres de Cancale » (Source A.D. Rennes 56 J.19). Plus tard, d'autres préconisent la création à côté de la cancalaise d'origine, la cancalaise d'adoption (Source A.D. Rennes 8.M.86). Comme on le voit, sous ces choix techniques se cachent des choix sociaux.

Nous ne savons pas quelle fut la préférence. Il y eut plutôt absence de décision qui fut cause de heurts dans les années 1908-1910.

Gouel Broadel ar Brezhoneg '99



Roman Huon (c-kreiz)



Kanaered ar Faoued

En avril 1908, une pétition est formée contre Thomas, ostréiculteur qui veut imposer des huîtres étrangères à Cancale. Il voulait commercialiser les huîtres sous l'appellation «Saint Benoît des Ondes». La municipalité apporte son soutien à la population. Néanmoins, il passe outre. Quelques temps plus tard, un vapeur chargé d'huîtres de la rivière d'Étel arrive à Cancale. Les habitants indignés jettent les sacs à la mer et les huîtres sont piétinées dans les rues. Cancale est en émeute. «La gendarmerie de Cancale se sentait impuissante à maintenir la foule s'est tenue à l'écart jusqu'à l'arrivée, dans l'après-midi, de 10 gendarmes de Saint-Malo envoyés sur les lieux pour renforcer la brigade locale» (minute expédiée au Président du Conseil A.D. Rennes 8.M.86).

Cet épisode montre que la population est attachée à la réputation «huîtres de Cancale», appellation source de revenus, de valeur ajoutée. Cette importation d'huîtres se fait au moment où ces dernières se vendent difficilement. Les manifestants obtiennent gain de cause : une circulaire interdit l'introduction de provenance autre que celle de la baie de Cancale. Mais, pour les autorités françaises, Granville fait partie de la baie de Cancale ! Or, les Cancalais ne se satisfont pas de cette dernière demi-mesure qui peut être source de fraude. Ils interdisent l'introduction des huîtres de Granville.

Cette opposition des Cancalais s'explique par les conditions d'élevage, par le milieu d'élevage. A Granville, les huîtres baignent dans un milieu insalubre, pollué par le ruissellement. Les quais devaient être gardés sur une longueur de 800 mètres. Une force imposante est à prévoir. Les manifestants seraient au nombre de 4 000 environ» (Source 8.M.86 A.D. Rennes). Cette inquiétude de la gendarmerie s'explique par une circulaire du ministre de la Marine autorisant l'introduction d'huîtres de Granville à Cancale. Le commissaire de Saint Malo demande au préfet l'envoi d'un bataillon et d'un contre-torpilleur. Finalement, le ministre recule et surseit à cette décision.

En 1910, le différend entre les deux villes relait surface. Les Cancalais demandent 22.50 F

le mille et ils ont des commandes : les Granvillais, eux, se contentent de 20 F mais ils sont dénués de toute commande. Nous ne connaissons pas la suite de ce différend.

QUE RETENIR DE CETTE ÉTUDE ?

Les normes constituent un puissant instrument de guerre économique. Elles servent à protéger un marché en empêchant les concurrents d'y pénétrer ou créent une rente de situation. Les appellations font partie de ce système des normes. La protection des appellations géographiques suppose que le territoire soit reconnu et donc délimité, afin qu'il n'y ait pas dilution des qualités de ce produit. En demandant à bénéficier

de l'appellation «huîtres de la baie de Cancale», alors que leur milieu marin était pollué, les Granvillais usaient de la stratégie du passager clandestin en profitant des efforts, du milieu de l'élevage, de la réputation de Cancale et de la dilution d'un ensemble plus vaste qui nous prive de nos mérites, de nos revenus. A contrario, ceci constitue pour nous une preuve de la qualité de nos produits.

Hervé PERSON, salarié agricole

Gouel ar filmoù e Douarnenez - 10-17 juillet 99

Le Yiddishland au Festival de Cinéma de Douarnenez

Le festival a choisi cette année, d'aller à la rencontre des Juifs yiddishophones et de leur cinéma. Un peuple à l'histoire riche, mais aussi douloureuse, à la culture prolifique et souvent d'avant-garde. Originaires d'Europe de l'Est, leur situation géographique actuelle correspond aux implantations de la diaspora yiddish sur la planète : un pays imaginaire que l'on appelle le Yiddishland.

Le mot yiddish signifie juif et désigne la langue juive née en Allemagne au Moyen-Âge, et qui se répandit dans une grande partie de l'Europe. Cette langue est connue en hébreu sous le nom de Leshon ashkenaz. Il s'agit d'une langue à base lexicale germanique, dans ses structures grammaticales comme dans son vocabulaire très différente de la langue allemande, mais qui s'écrit en alphabet hébreu, où de nombreux mots slaves, hébreux, romans ont été incorporés au cours des migrations juives en Europe (d'art).

Le yiddish est une langue à la fois orale et littéraire, populaire et savante. La littérature yiddish est présente dans des domaines aussi divers que prose, poésie, théâtre, philosophie, politique, économie... Favorisée par son caractère transnational, elle compte encore plus de cent écrivains de nos jours.

La population yiddishophone dans le monde, avant la 2nde guerre mondiale, était de 8 à 10 millions.

Cette population yiddishophone aujourd'hui serait évaluée à 1 million.

Dizoleñ Bro ar Yidish

Kaset e vech e bloaz-mañ d'ur vro n'eus ket bet anezhi war ar c'hartennoù. Ne oa eus ar vro-mañ nemet dre he yezh, ar yidicheg, ganet dreist-holl diwar an alemaneg, skrivet gant lizherennoù hebraek hag a veze komzet eus Bro-Frants betek Bro-Rusia. Met euzhpenn o yezh o doa ar yidichegerien o sevenadur, gant meur a vod da vevañ feiz o hendadzh, gant meur a gostezenn bolitiek.

Ar-vañ an eñ brezel-bed e oant muioc'h eget dek milion a dud o kaozeal yidicheg. Met lazhet eo bet an hanter doudo gant an nazisted hag o chenderodourien. An hanter all a zo bet strewet dre ar bed e meur a vro. Koulskoude n'eo ket aet da get hag ar yidicheg a vez choazh kaozeal, skrivet ha kelennet, na sevenadur ar yidichegerien he deus choazh ul levezon bras, nemel war ar sinema amerikan e vefe.

Na c'hortozit ket eta... deuit ganeomp d'ober anoudegezh gant bed ar yidichegerien !

Gouel Broadel ar Brezhoneg Bilan et réflexions

Nous ne tomberons pas dans les pièges de l'autosatisfaction, pas plus que dans les réponses aux ploutifis professionnels, donneurs de leçons.

Notre longue expérience et notre conscience politique nous autorisent à analyser sereinement et objectivement le déroulement de cette 13ème édition.

La fréquentation de cette édition ne nous satisfait pas entièrement.

Son déroulement sur une journée a sans doute pesé par rapport à une clientèle «festivalière» qui aime se déplacer et qui affectionne l'ambiance des campings et des soirées prolongées extra-fête.

Le souhait de la municipalité d'accueillir la fête sur une journée, nous a amenés à faire ce choix en toute connaissance de cause.

Le week-end de la pentecôte était cette année particulièrement chargé et la presse aussi, avant choix de parler d'avantage des autres manifestations : Diwan Breiz - Arts Rock - Calvacade de Scaer, aux portes de Spézet.

Il y a aussi sans doute d'autres raisons de la baisse des entrées :

Une programmation qui reste résolument tournée vers l'expression en langue bretonne, excluant les mélés types de genres et «mélissages» en vogue actuelle.

Le message militant de la fête s'est aussi quelque peu trouvé dilué dans d'autres manifestations représentant une grande partie des mots d'ordres qui sont les nôtres depuis le début (fêtes et manifestations de Diwan, des avancées de certains discours politiques, etc.).

Ceci, malgré quelques inconvénients, ne peut que réjouir les militants que nous sommes.

La grande vogue (certains disent vague) de la musique bretonne, celte, ou «mélissée», donne aux organisateurs de festivals, l'obligation de programmer des groupes bretons intercalés dans des programmations hétéroclites, d'avantage pour faire du chiffre que par conviction propre.

Cela a deux conséquences :

- 1) Une, positive, pour nos artistes qui peuvent espérer élargir leur public et aussi mieux vivre de leur métier.
2) Une autre, plus négative, en écartant forcément l'impact des programmations ciblées qui sont le véritable vivre de notre culture.

GOUËL BROADEL AR BREZHONEG n'a jamais choisi la facilité. Sa raison d'être est, répétons-le, la mise en valeur de la langue bretonne dans notre peuple et notre jeunesse. Si nous invitons tous les ans des groupes d'autres minorités nationales, nous essayons d'exclure la langue française, tout en essayant aussi d'atténuer la présence de l'anglais autre langue dominante.

Il est évident que notre choix de programmation se rétrécit, sans compter que nous ne pesons pas sur la création en langue bretonne qui demeure le domaine de nos artistes.

Mais c'est notre grande satisfaction de présenter d'années en années le panorama de notre culture dans son expression bretonnante.

En cela, tout le monde en convient, GBB est unique.

Nul n'ignore non plus qu'il est tellement plus faci-

le et «rentable» de suivre une certaine mode, par exemple avec les chanteurs en français de Mathmatta, Manau, voire Tri Yann, épiciers de musique bretonne, que de rendre un hommage à Angèle Duval, de consacrer six heures aux gwercz et aux nouvelles compositions en langue bretonne ou encore en programmant Grammoun Le Le, groupe militant créée de très grande classe mais forcément peu connu en Bretagne.

GBB est aussi, au fil des années, un baromètre de l'évolution des tendances et de l'esprit de notre jeunesse, formant les gros bataillons de nos fêtes bretonnes.

Si nous ne pouvons que nous réjouir de voir se démultiplier les Gwenn Ha Du depuis l'époque des Sivel et Glenmor... que penser de ce jeune public les agitant par dizaines sur un «club» de Mathmatta à la gloire (voilà) du petit joint échangé dans la convivialité festive celto-bretonne ?

Que penser de cette tendance majoritaire, ou même nos champions bretonnants du rock, E.V., sont détonnés jusque dans nos écoles Diwan !!!

Le constat n'est pas réjouissant pour tous ceux qui, comme nous, luttent pour que notre langue soit présente sur les scènes de Bretagne, comme dans nos écoles et notre vie publique.

Le français est la langue de la république, ça, nous le savons.

Il est aussi le véhicule du succès, nettement plus assuré d'une carrière de chanteur.

Sivel et E.V. avaient réussi à tenir la gague. D'autres talents aux succès plus récents, tel Diwez Prigent ou Kristin Nikolaz ont donné à nos gwercz un public nouveau.

Mais la Bretagne est depuis plusieurs années en quête d'un l. Muvrini breton, dont les paroles, et pas seulement la prestation scénique, feraient vibrer les salles et sortir les Gwenn Ha Du des blousons.

Alors y a-t'il un salut hors le «mélissage» de la chanson française revisitée à la bretonne ? Pour faire écouter Mona Jaouen, Annie Ebrel et d'autres, faudra-t'il les intercaler entre Jana Birkin et Patricia Kaas ?

Treize années de programmation de la Fête Nationale de la Langue Bretonne, avec l'énorme diversité des multiples talents qui s'y sont exprimés, treize années aux sueurs froides et chaudes, treize années de bénévolat total et de sacrifices financiers, nous autorisent à donner, toujours modestement notre avis sur le sujet.

Le «mélissage» des musiques et des cultures (ce terme usuel ne me plat pas trop) peut être une bonne chose.

Nous ne sommes pas de ceux que les mélanges dérangent. Il se trouve que nous, nous défendons la nôtre, une culture, une langue, une expression musicale qui doivent subsister.

Alors d'accord pour que tous les mélanges et expériences se fassent, mais gardons une place, sa place pour la nôtre, qui a ses racines dans notre terre Bretonne et qui doit dans toutes ses évolutions, continuer à alimenter les pulsions de nos cœurs de Bretons et transmises à nos générations futures.

(suite page 20)

Alors que le crachin Répand son lourd manteau d'encre, Chassant le soleil et la vie, des rives du Ponant, des nouvelles du «Grand Ouest» ? Nous assaillent, nous submergent, vrombes par une télévision qui se dit régionale. Chargés d'amertume, enflés de colère rentrée, passent doucement de lourds nuages. Mais soudain, brisant la ténébreuse alliance des puissants et du vent, voici que renaît l'espoir au pays des légendes. C'est en terre du levant, en plein cœur de Belfort, que notre Gwenn Ha Du a surgi de la boue, préférant, une fois encore, l'honneur d'un combat, à la honte d'une souillure.

François, notre Blanche Hermine, décidément, jamais ne sera des vôtres, la Fange trop lui déplaît...

Et tremblant à leur tour, les murs de notre télévision, entrepreneuse officielle de la notion de «grand ouest» ? Mille fois répétées à nos oreilles comme à des sots. Mais voici qu'arrive le temps pour notre nation dressée, d'affirmer ici «droit de cité-car, là, où vous dites ouest, comme on dirait désert, ici, nous parlons de peuple fier, vivant belle aventure.

Et, ni vos journalistes mécréants, ni vos répétés mensonges, à votre page télévision ne nous feront renoncer à nos droits.

Bernard GELEOC

«Les Nations ont le droit de briser leurs chaînes ou le trône des tyrans... Les Nations ont le droit de vaincre la haine ou l'amour des conquérants. Les Nations ont le droit de briser l'emblème et l'orgueil des puissants»

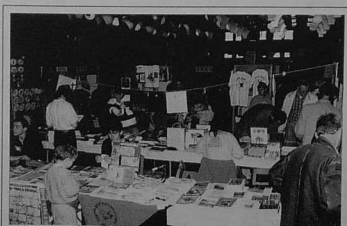
Glenmor

Gouel Broadel ar Brezhoneg 99



Kristen Nogues

Gouel Broadel ar Brezhoneg 99



E sal ar stasion



Stand Al Lanv

L'Ecosse, une nation riche et pauvre

Par désespoir, certains sont tentés de recourir à des solutions désespérées comme lors des révoltes du début des années 1980 à Toxteth et dans d'autres régions démunies d'Ecosse. L'Histoire apporte de nombreux autres exemples ou les gens qui sont tombés sur le bord du chemin réagissent violemment contre la société dont ils se sentent exclus.

Dans un rapport, la S.C.F. (Scottish Council Foundation) considère l'Ecosse comme une nation divisée : «L'Ecosse des exclus est un endroit où la vie est très chère, où les dépenses de logement représentent la plus grande part du budget de la famille, et où le risque de pauvreté de longue durée et l'exclusion sont les plus forts».

Les ménages pauvres dans l'Ecosse des exclus ont le plus de «chance» de vivre dans les communautés pauvres. Le risque d'isolement et de dépression sont importants pour les parents isolés, les personnes âgées et les victimes de harcèlement raciaux et autres types de crimes.

Il est tentant de considérer l'Ecosse des exclus où les gens existent plus qu'ils ne vivent, mais la S.C.F. note que si «beaucoup sont pauvres en argent ils sont riches en temps et possèdent d'autres richesses à offrir à leur communauté».

La situation est différente, mais reste insatisfaisante dans l'Ecosse de l'insécurité, un lieu où l'anxiété pèse sur la qualité de la vie.

De nombreux ménages de l'Ecosse de l'insécurité ont subi le chômage dans une période récente ou les bas salaires. Le risque de la pauvreté du travail est plus grand que celui de l'exclusion sociale. Les ménages s'inquiètent souvent de l'éduca-

tion des enfants, du niveau de dépenses auxquelles ils auront à faire face pour les études ainsi que de la qualité des soins auxquels les plus âgés auront à faire face.

Le troisième secteur identifié par la Scottish Council Foundation est désigné par le terme «L'Ecosse des installés», où les revenus des ménages sont garantis et en progression. Les résidents de cette Ecosse sont mieux logés, en meilleure santé et plus mobiles que ceux des deux autres Ecosse.

Les horaires de travail peuvent être longs, mais cela procure le revenu nécessaire à l'achat de loisirs en quantité suffisante.

La S.C.F. estime que le chômage et l'insécurité ne peuvent pas être supprimés très rapidement mais qu'il existe des remèdes. Elle cite la «Convention internationale de l'Ecosse en matière de développement économique coopératif».

Selon David Dorris, professeur à l'Université de Glasgow, le chômage de longue durée est beaucoup plus préjudiciable à la santé qu'un logement insuffisant ou une maison humide. L'exclusion sociale peut aussi être nuisible à la santé.

Cela prendra beaucoup de temps avant que les progrès vers une société plus juste ne porte des fruits. L'objectif est pourtant que l'Ecosse de l'exclusion devienne une Ecosse de l'inclusion et que l'Ecosse de l'insécurité devienne plus confiante dans l'avenir. Les trois Ecosse doivent devenir une nation unie. Le peuple écossais attend des progrès de la part du gouvernement que ce soit au niveau national ou local (d'après Scotland on Sunday, 21.3.99).

L'Ecosse détient un record inquiétant de misère.

- Les enfants écossais courent l'un des plus grands risques de grandir dans la pauvreté dans la communauté européenne. Le risque est au plus haut pour les enfants de moins de 8 ans.

- La pauvreté est encore liée au chômage de longue durée même si le taux de chômage diminue. Environ 50 000 personnes ont été recensées comme chômeurs au cours de l'année dernière.

- Un emploi ne préserve pas de la pauvreté. 10% des travailleurs écossais les plus mal payés ne ramènent à la maison que 55% de leur salaire moyen.

- Au moins un tiers des retraités écossais n'ont pas d'autres ressources que les pensions de l'état.

Source : Scottish Council Foundation

Gouel Broadel ar Brezhoneg 99



Bernez Tangi ha Jakeza Lay

Gouel Broadel ar Brezhoneg 99



An engrez er sal vras



Bank Broadel ar Brezhoneg

Tibet

Lettre au Président de la Banque Mondiale

Nous protestons avec la plus extrême fermeté contre le fait que la Banque Mondiale finance le projet dénommé «Western Poverty Reduction Project» que la Chine prévoit de réaliser sur le plateau tibétain de la Préfecture Autonomie tibéto-mongole, à Duijan (en Tibétain : Tulan) dans la province de Tsonub (en chinois Hainan).

Il est choquant que la Banque Mondiale s'engage dans ce projet qui va permettre à 61 775 non-Tibétains environ de s'installer dans cette région. En s'impliquant dans ce projet, qui viole les «directives opérationnelles» numéro 0D4.01, 0P04, 0P4.12 et 0D4.20 qu'elle a elle-même élaborées, la Banque Mondiale que vous présidez est non seulement en contradiction flagrante avec sa politique sociale et de défense de l'environnement, mais elle se fait en outre, l'exécutif complice de la République Populaire de Chine, qui tente ainsi de faire que la population tibétaine se fasse submerger par une marée de Chinois. C'est la «solution finale» qu'a trouvée la Chine à son problème de Tibet.

Bref, ce projet constitue une aide au programme caché de la Chine qui consiste à assimiler les nationalités minoritaires à l'état-nation mono-eth-

nique chinoise au moyen du transfert de colons chinois à l'intérieur de régions tibétaines, ce qui a pour effet également de réduire d'autant l'autonomie de la minorité nationale. Cela permet, par ailleurs, aux Chinois de pénétrer dans des régions du Tibet à fortes ressources en vue d'exploiter ces dernières à leur profit. L'objectif dans ce projet est de fournir une légitimité à la politique chinoise de transfert de population en faisant des Tibétains des marginaux dans leur propre pays et surtout en procédant à une dilution et à une assimilation de leur identité nationale et culturelle spécifiques. Ce projet comporte, de plus, de sérieuses implications écologiques sous la forme de dégradation du sol, de désertification, et de disparition de la bio-diversité.

Les Tibétains habitant la région concernée ont été empêchés de participer à l'élaboration du projet, comme le plan le prévoyait, et les Chinois font d'eux de simples exécutants. Il est par conséquent de notre devoir, en tant qu'amis du Tibet, de vous exprimer notre vive inquiétude.

(Extrait d'un courrier adressé par des Tibétains à la Banque Mondiale)

La Corse entre barbouzes et gangsters

Rien de ce qui arrive en Corse actuellement n'est surprenant, si ce n'est la surprise de ceux qui font mine de n'avoir pas vu plus tôt que l'Etat mafieux se bat contre un mouvement nationaliste qui n'a pas évité la dérive vers le banditisme, dans le but unique de mettre l'île en coupe réglée. Les milieux politiques traditionnels de l'île et les nationalistes se mêlent aujourd'hui au milieu proprement dit pour former un magma politico-mafieux...

Voici le début d'un article du quotidien «Le Monde Libertaire» par rapport auquel il est constatant de constater avec quelle façon des gens qui se prétendent «progressistes», méprisent la juste aspiration d'émancipation du peuple corse et les instruments politiques qu'il se donne afin de pouvoir aboutir à cette revendication. Nous rappelons à ces gogos que le droit à l'autodétermination des peuples fait partie du droit international. D'autre part, il peut paraître surprenant de la part de gens militant contre les Etats et pour l'émancipation sociale et à priori culturelle, de constater qu'ils reprennent à leur compte l'amalgame nationalistes-bandits tant utilisé par l'Etat français et les médias et qu'ils font passer une bonne partie du peuple corse pour des mafieux et des associés chroniques. Quel respect manifeste à l'égard d'un peuple !

Cela est-il après tout étonnant de la part de gens pratiquant au sein même de leur mouvement (la Fédération Anarchiste) la «guerre des clans» entre les différentes tendances libertaires présentes dans la FA, et se traduisant en fait par une guerre d'influence, chacune voulant imposer une ligne directrice à la fédération correspondant à sa particularité idéologique. Quand on y frotte le nez, alors finies les grandes envolées lyriques idéalistes... ça pu !

Quant à nous, nous ne ferons qu'apporter une fois de plus notre soutien à la lutte du peuple corse pour son autodétermination ainsi qu'au mouvement nationaliste qui, malgré les dérives de certains, représentent l'espoir d'un avenir meilleur et le retour à une véritable dignité pour la Corse.

Vive la Corse indépendante. Bretagne, Corse, solidaires !

Marcheg

Bretagne-Tibet

L'association créée en avril 1997 a pour but :

- Améliorer les conditions de vie et d'éducation des enfants (50 à 100), orphelins ou très démunis, qui ont été accueillis par le monastère tibétain de Kalimpong (en Inde, à 50 km au nord de Darjeeling).
 - Contribuer par ce moyen au maintien et au développement de la civilisation tibétaine.
 - Un petit nombre de bénévoles s'est regroupé autour d'un de ses membres fondateurs, présent 2 à 3 mois/an sur place.
 - Pour parer individuellement le plus grand nombre d'enfants.
 - Pour réaliser des projets concrets et durables.
- Exemple : Bloc sanitaire (WC-douches) réalisé en 97-98. Potager : création et exploitation (projet pour 98-99). Cuisines et salle à manger : réhabilitation. Dortoirs. Ateliers artisanaux : création et aménagements. Etc. Les besoins sont immenses.

Jean-Jacques Houzel, 10 bis rue de l'Yser, 22700 Perros-Guirec.

Gouel Broadel ar Brezhoneg 99



Fran May ha Jean-Luc Roulaut



E brezhoneg evel just

Afghanistan : quel avenir ?

Pays d'Asie Centrale, légèrement plus grand que la France, avec une superficie de 650 000 km², et une population estimée à 17 millions d'habitants avant 1990, entourée au sud et à l'est par le Pakistan et la Chine (sur 70 km), à l'ouest par l'Iran, au nord par la Russie (ex-Union Soviétique), l'Afghanistan ne touche pas la mer et connaît un climat continental.

Kaboul, la capitale, est à 1 800 m d'altitude. La température varie de -5° en hiver à +35° en été.

Plus de 50 % de sa superficie est occupée par les montagnes arides.

Seulement 12 % du territoire est cultivable.

Pays très peu industrialisé, sa principale activité repose sur l'agriculture et l'élevage.

Les richesses naturelles ne manquent pas mais elles sont peu exploitées : on peut citer notamment le gaz (dont le grand bénéficiaire était les soviétiques), le pétrole, le charbon, les pierres précieuses.

D'une diversité ethnique importante, on compte deux langues officielles : le persan et le pashtou, ainsi que plus de 27 autres dialectes.

Le pays est musulman à 99 %. L'Islam a marqué le pays dès le 7ème siècle, suite à l'invasion arabe. Le pays était alors de culture bouddhiste, ce qui explique que les plus grandes statues au monde de Bouddha se trouvent en Afghanistan, dans la vallée de Bamyan.

Son histoire riche et mouvementée (Alexandre le Grand, Genghis Khan, Tamerlan) caractérisée ce carrefour de civilisation, situé sur la route de la soie.

Pays pauvre mais fier, l'Afghanistan n'a jamais accepté l'occupation d'un pays étranger.

L'Empire anglais a occupé trois fois le pays mais n'a jamais réussi à le conquérir. L'occupation a définitivement pris fin en 1919.

De 1919 à 1973, 3 rois de la même famille, se sont succédés : le règne de Zahir Shah (actuellement en exil en Italie), a dominé le pays de 1933 à 1973, laissant le pays sous-développé avec un taux d'illettrisme supérieur à 80 %. Il a commencé des réformes à la fin de son règne (émancipation de la femme) mais il était trop tard.

Pour la 1ère fois, la république est proclamée en 1973 à la suite de la prise du pouvoir par le prince Daoud, cousin du roi, qui gouverne jusqu'en avril 1978.

Suite à un coup d'état pro-communiste et pro-soviétique, Daoud est assassiné et l'Afghanistan connaît deux années d'instabilité et de terreur.

En janvier 1980, les troupes soviétiques envahissent le pays avec plus de 200 000 soldats de l'Armée Rouge. Elle y mène la guerre pendant près de douze

ans contre la résistance du peuple afghan. Lorsqu'elle quitte le pays entre 1990 et 1992, elle laisse derrière elle un pays exsangue.

80 % du pays est détruit, (hors la capitale Kaboul),

5 millions d'Afghans ont fui, principalement vers le Pakistan et l'Iran (triste record : 1 réfugié sur 4 dans le monde est un afghan). Ces chiffres sont toujours d'actualité.

1 million 200 000 afghans sont morts ou ont disparu.

Le système économique est complètement paralysé, sans aucune infrastructure.

De 1992 à 1995, un gouvernement issu de la résistance prend le pouvoir. Mais les dissidences internes exploitées par les pays de la région, et tout particulièrement le Pakistan - grand voisin du sud et de l'est, lui-même soutenu par les Etats-Unis, financé par l'Arabie Saoudite - et n'ont jamais permis d'établir une paix durable dans le pays.

Depuis 1995, plus de la moitié du pays est contrôlé par des groupes extrémistes religieux, appelés «Talibans» (Etudiants en religion). Pour la plupart pakistans, ils sont financés et armés par l'Arabie saoudite et les Etats-Unis, ceci à des fins stratégiques et économiques. Leurs méthodes sement la terreur, leur régime est aujourd'hui le plus dur au monde. La condition des femmes et des filles de tout âge subit de plein fouet un régime de ségrégation établi par la loi : les femmes y ont perdu tous leurs droits : parole, soin, santé, travail, éducation. Elles sont volées des pieds à la tête, deviennent invisibles, n'ont plus d'existence, elles ne sont plus que de simples fantômes.

Depuis 20 ans, l'Afghanistan est le champ d'un vaste enjeu politique entre deux super-puissances d'est et d'ouest. Si la résistance n'a pas su s'unir, il ne faut surtout pas oublier que les ingérences étrangères ont mis de l'huile sur le feu et conduit directement à la situation d'aujourd'hui. Les Talibans ont une origine complètement étrangère à l'Afghanistan et n'ont envahi ce pays que pour satisfaire à l'hégémonie américaine qui veut un régime stable à la solde du Pakistan, son allié.

Aujourd'hui, un peuple souffre, connaît la terreur quotidienne. Il appartient aux opinions publiques de protester et d'apporter un soutien concret par l'intermédiaire de l'Europe et des Nations Unies, que l'ingérence étrangère cesse et que l'Afghanistan retrouve enfin la paix et la stabilité.

Association Afghanistan-Bretagne
99 rue le Guen de Kérangal - 35200 Rennes
Tél. 02 99 50 41 43
CCP : 3.333.44 C - Rennes Pigeon Blanc

Kosovars et Kurdes : deux peuples, deux mesures

L'engagement des Occidentaux pour trouver une solution au drame du Kosovo, garantissant les droits de la population albanaise de souche qui représente 90% des habitants de cette province du sud de la Serbie, contraste avec leur prudence embarrassée sur la question kurde.

Marxisme-léninisme

Le plan de la communauté internationale pour le Kosovo ne concède à cette province qu'une autonomie substantielle à l'intérieur des frontières de la République fédérale de Yougoslavie. Les Occidentaux sont encore plus catégoriques à réaffirmer l'intégrité territoriale d'un pays allié qui est, depuis bientôt un demi-siècle, le pilier du flanc sud-est de l'Otan et dont on rappelle la vocation à intégrer un jour l'UE. Mais la différence d'attachement n'en est pas moins évidente, notamment de la part de l'administration américaine. Elle a aidé directement les Turcs à s'emparer d'Abdullah Ocalan, le chef des rebelles kurdes turcs du PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan), considéré comme le patron d'une organisation terroriste. Mais Washington n'hésite pas à appuyer de plus en plus ouvertement les combattants de l'UCK (l'Armée de libération du Kosovo). Le mélange idéologique des deux organisations, mélange de marxisme-léninisme autoritaire et d'ultranationalisme, n'est pourtant pas très différent, comme le sont d'ailleurs leurs méthodes et leurs moyens de financement.

Assimilation forcée

Après la Première Guerre mondiale, les alliés vainqueurs, décidés à démanteler l'Empire ottoman, songèrent, par le traité de Sévres en 1920, à instaurer un Etat kurde. Trois ans plus tard, le traité de Lausanne enterra l'idée, prenant acte des victoires de Mustafa Kemal, qui avait tracé par les armes les frontières de l'actuelle République turque. Depuis les Kurdes ont fait l'objet de tentatives constantes d'assimilation forcée. Ils ont surtout été systématiquement manipulés par les Etats voisins, qui jouent des rivalités tribales et des haines entre les chefs kurdes.

Ce contexte régional explique en bonne part l'attitude américaine. Il n'est pas question de déstabiliser un allié comme la Turquie, partenaire au premier plan du point de jonction des trois principales zones de crise du Vieux Monde : Moyen Orient, Caucase et Balkans. C'est un choix stratégique unique, que partagent aussi les Européens. Ils veulent maintenir une pression, mais ils ont aussi la conviction que, malgré les blocages, la démocratisation des institutions et surtout de la société turque est réelle. Aujourd'hui, une partie croissante des élites, intellectuels mais aussi hommes d'affaires, clame ouvertement qu'elle ne sera complète que quand la «question kurde» aura été résolue et les droits des Kurdes pleinement reconnus.

Les Albanais du Kosovo ont de leur côté massivement exprimé, dès 1991, dans des élections parallèles, leur choix pour Ibrahim Rugova et une auto-proclamation «République du Kosovo». Slobodan Milosevic ne leur avait pas laissé d'autre possibilité. La question ouverte est maintenant aussi celle d'une réelle démocratisation de l'actuelle mini-Yougoslavie serbo-monténégrine.

Extraits de «Libération»

Kemper-Arrasate - Breizh-Euskadi

Pal ar gevredigezh Kemper-Arrasate eo azañ d'ar gevredigezh etre pobol Breizh hag Euskadi gant eskemmoù hag oberezhioù boutin etre hon div gêr war veur a dachenn : yezh, sevenadur, sonezh, dans, amreizh...

Darempredoù a bouez a zo bet skoulmet abaoe peil' zo etre pobol Breizh hag Euskadi, dav eo bremañ o chas war-raok e slem Europa. Ur gevellañ etre Karaez (kêr vroizhañ nemeti gevellañ etre ur gêr a Euskadi) hag Orléans a ya ma-tre en-dro abaoe meur a vloavezh.

Meur a wech hon eus bet tro da briziañ karadegezh ha kalonegezh Pobol Euskadi, tommer he degemer hag he gouelou. Evidomp, e fell dezomp ober d'hor mignonid euskarat dizoloñ Breizh hag he frividegezhioù sevenadurel.

Savet e oa bet hor c'havredigezh e 1997, goude ur gejadeg kentañ ken lomm d'hor chaloz gant tud eus Arrasate. Meur a gejadeg a zo bet abaoe, kouls e Kemper hag en Arrasate, eno av, avat, m'eo bet ofisiellet dirak an holl hon div gevredigezh da-geñver gouelou Santamasak 1998. Dileurid an div gevredigezh o doa graet kaoz dirak ar c'helouennoù hag ar skinned.

Bremañ emtaomp gant l'Eskeimmou ledanaet e vo e 1999.

E miz gouere a zeu e vo degemeret en Arrasate ur kuzad bras eus Kemper (Bagad Glazik, Darsien ar Kemper, prezegennerien, renerien embregerezh, h.a.).

Perak Arrasate ? Daou abeg a zo bet d'hor dibab :

1. Ur gêr lañsus-tre ha skouer ez eo war dachenn ar sevenadur.
2. Bras eo pouez he greanterezh hag he reizhid keveldid.

Arrasate

25 000 a dud, e proviñs Gipuzkoa (unan eus ar seizh proviñs euskarat), 210 metr a-us da live ar mor, hin vevrourel.

Savet eo bet ar gêr e stankennoù strizh, gromet gant menezioù.

Gant seurt torosennoù n'eus ket kalz a bouez gant al labour-douar, na gant ar sevel-chal (un tammig legumajerezh, frouezh, pevannoù, liorzherezh) ; atantou bihan dre vras.

Kaerder a zo gant ar gêr gozh, kreñvlec'h eus ar grennamzer, gant hec'h iliz par d'ur c'hre kreiz ar geoded, gant he ziez, he banelloù hag he forzhioù.

Ar vel-lurigezh eo hec'h oberezhz armerzhel pennañ (ardivinkoù tredan evit an tiez, ostilherezh greantel a renk uhel, darnou evit ar greante-rezh...) Dibar eo ar gêr-mañ, avat, gant pouez ar gevredigezhenni.

Ouzhenn 60% eus embregerezhioù ar c'hom-bro a zo keveldioù anezho.

FAGOR (9 000 keveler) eo ar strollad keveldiel anavezetañ ; etregel er gennad greantel ez eus keveldioù, avat.

An euskareg (Euskara)

En Euskadi ez eus skolioù anvet «ikastolak», evel hor re «Diwan» adal ar skolioù-mañ betek ar skolioù-meur. En Arrasate ez eus ikastolak hag a-hand-all an holl skolioù all a zo divyezhek. Ur skolveur a zo ivez, holleuskarek eo.

Wardro 43% eus an dud a gomz euskareg en Arrasate. Dreist-holl ar vugale hag ar re yaouank, hag ivez an dud a-us da 50 vloaz. Dougeterent eo bet implijet an euskareg e kêr Arrasate en ur oboz 20 vloaz.

2 venveg kelaourin holleuskarek modern a zo en Arrasate :

- Arrasate Presse, kelaouenn seizhuniek,
- Arrasate Telebista, skinned lec'hel.

Un pont entre Bretagne et Pays Basque

L'association Kemper-Arrasate a pour objectif l'organisation de relations entre les peuples Breton et Basque, à travers d'échanges et d'expériences effectuées entre nos deux villes, sur divers thèmes comme la langue, la culture, la musique, la danse, l'économie...

Nous avons créé notre association en 1997, après des premiers contacts passionnants et chaleureux avec des habitants d'Arrasate. Plusieurs rencontres ont eu lieu tant à Kemper qu'à Arrasate, et c'est à Arrasate, à l'occasion des fêtes de Santamasak en décembre 1998 que l'existence des deux associations, basque et bretonne, a été officialisée. La délégation de Kemper avait été interviewée par la presse et la télévision locales.

Cette fois, c'est part. Nous préparons des échanges d'envoyeurs pour 1999. En juillet prochain, Arrasate recevra une importante délégation en provenance de Kemper (le Bagad Glazik, les Darsien Kemper, des conférenciers et chefs d'entreprises, etc.).

Gouel Broadel ar Brezhoneg 99



Banniel ar Verheret gant Mabrouk Ferkal (a zebou)



«Les amours libres»

Le nouvel album du galicien Carlos Nuñez

Jouer de la cornemuse de par le monde et venir de Galice, un pays inconnu «qui est au nord-ouest de l'Espagne, juste au-dessus du Portugal», cela amène un musicien comme moi à faire face aux lieux communs culturels qui identifient les espagnols (qui, en général, sont andalous) et le conduit vers une passionnante expédition musicale.

Le phénomène de la musique celte en Galice - et par extension aux Asturies, au Pays Basque, en Cantabrie et même en Catalogne - relève beaucoup de notre volonté de nous différencier de ce stéréotype espagnol/andalou. Jusqu'à présent, la voie politiquement correcte pour expliquer notre musique était de passer par les cultures du froid, mais il faut savoir que nous devons beaucoup aussi à celles de la chaleur. Par chance, nous avons mis à la mode la musique celte, mais du même coup, malheureusement, elle a parfois maintenu la pâle saveur des produits plastifiés. Dans des pays comme la France ou l'Italie, la musique celte a même été récupérée par l'extrême droite du Front National ou par la Ligue Lombardie du Nord, parce qu'elle est à la fois «celte et épique».

En Galice, les groupes celtes nés à partir des années 70 jouaient des muiñeras, des «pasodobles», des «alás» ou des foliadas, passées dans un tiamis romantique, mais jamais des gitanos ou pasodobles - qui pouvaient avoir une saveur espagnole - ou de chants des récoltes qui, pire encore, auraient eu un arrière-goût maurisque. Il y avait donc une sélection politique du répertoire.

Mais à notre grande surprise (et aussi à notre grand désespoir), même les morceaux que nous choisissons comme étant les plus celtiques, les irlandais trouvaient toujours qu'ils ressemblaient à la musique irlandaise, bien entendu, mais qu'en même temps ils étaient très «spanish». En fait, il s'avère que beaucoup de la musique classique de racine espagnole - qui pour une bonne part constitue ce que l'imagerie universelle se représente comme «la musique espagnole» et dont le paradigme est peut-être le fandango, en tonalité mineure - provient en réalité des Asturies, du Pays Basque, bref du Nord en général, bien plus que du flamenco pur et dur qui de toutes manières n'existait pas à l'origine sous la forme que nous lui connaissons aujourd'hui.

Et le flamenco, bien évidemment, nous amène à nous interroger sur les gitans, qui ne sont pas nombreux en Galice. L'image qui vient immédiatement à l'esprit de beaucoup d'entre nous est celle de musiciens ambulants qui font danser une chèvre avec leurs trompettes et pasodobles. Cette musique mystérieuse m'a conduit à chercher son origine en remontant à celle des gitans de l'est. En Roumanie, sous le règne de la frontière de la Serbie, précisément à Timisoara, berceau de la révolution qui a renversé le dictateur Ceausescu, les gitans roumains entendaient de la même manière les pasodobles, mais de plus ils s'avéraient d'impressionnants virtuoses et des musiciens d'une grande sensibilité qui avaient même leurs alás ou «doñas», leur saudades, ou blues roumain.

La situation dans les Balkans nous fait penser à la guerre d'Espagne de 1936 avec ses pasodobles, à l'Irlande du Nord avec ses filles et ses tambours... et nous avons enregistré, avec Liam O Maonla et El Taraf de Caransebes, cet hommage à la paix et à la solidarité dans VIVA LA QUINTA BRIGADA.

Les gitans, je les ai aussi rencontrés en Irlande, avec leurs charrettes tirées par des chevaux. Il ne s'agit pas des «Black Irish», supposés descendants des marins de l'Invincible Armada échoués près des côtes de l'île (ceux-là nous ont laissés des mélodies comme celle qui ouvre ALMA BARÇA), ce sont des irlandais, leur musique est irlandaise mais en plus ce sont des «travellers», ils ont un esprit différent, plus sauvage, plus viscéral et très très virtuose, comme celui des «travelling pipers», les plus rapides et les plus insoumis des instrumentistes irlandais.

Le grand joueur de cornemuse qui s'illustre dans ce style-là est Paddy Keenan. Avec lui, Mike Scott, et certains de ses anciens compagnons des Waterboys, nous avons fait RAGGLE TAGGLE GYPSY, la chanson la plus populaire d'Irlande sur les gitans «séducteurs de princesses».

Il s'est révélé très intéressant aussi d'explorer, au-delà du flamenco, la part orientale contenue dans les strates les plus archaïques de la musique galicienne et des autres musiques «celtiques» comme celle de l'Irlande ou celle de Bretagne. Depuis au moins deux siècles, les érudits spécialistes du chant irlandais de style ancien, ou sean nos - y compris le grand Seán Ó Riada, créateur des Chieftains - ont mis en évidence que ses origines se situent en Orient, par le biais des routes, via la Méditerranée et le nord de l'Afrique atlantique. Les nombreux bretons de l'Algérie coloniale ont d'ailleurs fait le même constat au contact des Berbères de Kabylie, les habitants originels du Maghreb. Et les affinités n'étaient pas que musicales : les Berbères ne sont-ils pas les auteurs des pétroglyphes, dolmens, menhirs et autres mégalithes parfaitement semblables à ceux des finistères atlantiques situés plus au nord ?

La musique andalouse du Maghreb, celle même que l'on jouait dans la péninsule ibérique avant l'expulsion de l'Islam, s'appelle Al-Andal et elle ressemble beaucoup à nos alás galiciens, les vieux chants aux mélodies subtiles, de rythme libre d'origine inconnue et qui ont nourri l'imagination de nos érudits romantiques. Le père franciscain Patricio Barnaso, musicologue, m'a surpris avec ses conclusions au terme d'une étude du répertoire andalou dans les années 90, la musique andalouse n'était pas orientale, arabe, microtonale, elle était modale, c'était la même musique médiévale que dans les Cantigas, celle qui l'on avait conservée dans la musique traditionnelle galicienne.

En fait, ce qui pour nous est de la musique traditionnelle, pour eux est classique et ils en ont une grande connaissance. En effet, dès que je leur donnais une mélodie de Galice, ils m'en nommaient le mode et ils improvisaient des centaines de morceaux dans le style galicien fletan.

Tout près du couvent San Francisco se trouve le Manor des Monts, auquel l'universel Federico García Lorca a dédié un de ses six poèmes en galicien. Nous avons invité Jacques Browne, lui aussi universel, à le chanter. A DANZA DA LUA EN SANTIAGO, accompagné par le chanteur de la confrérie sulfite andalouse des fosfoyeros de Tanger, les meilleurs chanteurs d'alás !

Voilà quelles sont, dans les grandes lignes, les explorations musicales qui sous-tendent «OS AMORES LIBRES», celles qui m'ont porté à rêver

ce disque et m'ont amené à entreprendre les voyages et les amitiés qui l'ont rendu possible. Mais notez bien qu'on peut aussi l'écouter et l'apprécier sans rien savoir de tout cela !

Carlos Nuñez



Sky Walkingstick



Gouel Broadel ar Brezhoneg '99

17-18 a viz gouere 1899-1999

Kant vloaz eo Goursez Breizh !

D'ar 17 ha 18 a viz gouere 1999 e Harfreg, e vo lidez devez ha devez ha war an ton bras, kantved dez ha bloaz Goursez Breizh. Er bloavezh 1899 e miz gouere eta e oa bet pedet un ugent bennek a Vretoned da gemer perzh en Eisteddfod Genedlaethol Gymru, anezhi ur gouel bras e Bro-Cembre hag a voe lechiet er bloaz se e Kerdiz, kerben ar vro evel ma oar an holl. Eno e voe divzet savet e Breizh ur skoll varzhed war batrom Gorsed Breizh Ynys Pwydri, ur gevredigezh bet krouet ouzhpenn kant vloaz arak e 1792 gant Iolo Morgannwg, anv barzh Edward Williams, un den en em zekset e unan, mafsanner eus e vicher.

E touez an dileuridi a Vreizh d'ar 17 a viz Gouere 1899, en em gawe dija an izili pennañ a yeas d'ober ar C'houezed da zont, da skouer, Yann ar Fusteg, ur skrivagner, kouz hag ur barzh hag un arzoùr hag a zevas da vezañ an Drouz Meur kentañ, Taldri Jaffrennou, hag a voe an trede ha Frañsez Vallée, rener ar gelaouenn Kroz ar Vretoned hag oberer ar genadur bras gallez brezhoneg. Eno e voe ivez Bourgaud-Ducoudray ar sonaozer brudet, Anatol ar Bras, kempenn Mojen ar Marv, Charlez ar Govig, ar mariz de l'Estoubeillon ha tud all d'o heul, anavezet tam-m-damm dre ma oa troid o spered davek da vezañ Breizh. Yann ar Fusteg a oa bet lakaet en ar garg degemer ar Vretoned, setu e oa degouezhet div sizhurvez arak ar re all. Abalamour ma talche son eus ar varzhoneg vrudet hag a oa bet savet gant Lamartine da vare Eisteddfod Abergavenny e 1838, e c'houlennas Ar Fusteg digant ur marcihal a Vro Gembre gveliañ ur c'hleze daouhanteret hag a oa da vezañ adframmet arak lidou ar Gouel. Kement se a oa hervezet arak ar pobloù kellek strewet a dreuz ar bed ha dreist holl ar Vretoned o chom a bep tu da Vro Breizh. E-pad al lidou meur e reas Taldri Jaffrennou ur brezegenn e kembraeg. Degemeret e voe ar varzhed a Vreizh gant an Archdrouz Hwlá Mön o chervel anezho dre o anvioù-batzh nevez. Skoulet e voe en dro d'brech ur seizenn c'hlas rak degemeret e oant bet holl ivez barzhed hep mont dre urzh an ovezhen hag a oa an deiz kentañ e skoll ar Varzhed. Adframmet e voe evit ar wech kentañ ar c'hleze daouhanteret gant an Archdrouz Hwlá Mön. Echuet e voe ar gouel d'ar 22 a viz gouere 1899. Ar Vretoned, gwech distroet en o bro chometa, a savas d'o fern da sankañ don e douar Breizh gerveziennou ar C'houezed nevez. Da gemer kendalc'h an URB e Gwened e miz eost 1900 e voe savet reoladur ar gevredigezh ha diazezet e voe d'an 17 ha 18 a viz gouere 1900 e Gwengamp, e ostiateri an intañvez ar Fal'cher. Ur blakkenn da zerc'hel sonj a zo bet lakaet abaoe war an ti e 1973. Goursez Breizh a zevas dezhi ar pepp brasañ eus an dud a lakeas sevenadur Breizh da zoren ha da skeñd !

• war dachenn ar yezh, tud evel Frañsez Vallée a savas genadur bras ar brezhoneg, Jules Gros hag a bleas gant ar yezh komzet. Taldri, trede Drouz Meur a skrivas meur a levrig hag a savas ivez kam brodel Breizh, tra ma voe lakaet an Internasionalezh brezhoneg gant Charles FOLAND, un zezel all eus ar C'houezed.

• war dachenn ar chan pa oa bet krouet er bloavezh 1899, Ti Kamin Breizh, da bal kas war-ark ar c'hanaouennou pobl hag ar sevel-soniou,

• war dachenn an arzoù karr, René Quillivic unan eus ar gzañerlen vrudetañ.

• war dachenn ar muzik, Bourgaud-Ducoudray, Paul Ladmirault.

Arak an eil brezel-bed ne oa nemet div lech ma veze roet ur plas a enor d'ar brezhoneg hag ar sevenadur Breizh : gouelour ar Bleunbrug hag ar sevenadur Digor. Berzh a reas an dafis war gan e 1939 e Gwened da gemer Goursez diwezhañ arak ar brezel, ha koulskoude ne oa ket kaoz c'houzhus eus «Kan ha diskan», ne oa ket bet ijinet ar ger zoken. Luchskouderennou kozh kouz ha festennoù stank a ziskouez deomp e kemere tud ar bobl perzh e gouelour ar C'houezed en desped da gemerent vez kontet da reñn da gredin ne oa eus ar C'houezed nemet ur bodad «brintinien» distag diouzh ar gevredigezh. Koshañ azoudur eus an emsav a zo bev c'hoazh, evit da vezañ cheñchet un tamm mat. Da gemer he chanet vloaz, he deus divzet kinnig d'an dud un darnvez perzh : bezañ drouz, barzh pe ovez en dez a hizv, perak ? M'ho peus choant gouzout ar respont, deuit 'ta d'ar 17 ha d'an 18 a viz gouere 1999 e Menez Meur e Harfreg !

Degemer mat deoc'h dindan Lagad an Deiz !

War ar roll

- D'ar sadorn 17 a viz gouere 1999
- E Menez Meur : 11e00 - Degemer an dileurid tramor eus Kembre ha Kerne Veur. Prezegennou. Digoradur an diskouezadeg diwar benn ar C'houezed. 11e30 - Barre a enor. 12e00 - Barvez ar chanviozad. 15e00 - Prezegennou diwar benn istor ar C'houezed digor d'an dud.
- Er Faou : Sonag hag fest-noz aozet gant Skol Diwan ar Faou.

D'ar sul 18 a viz gouere 1999

- E Menez Meur : 10e30 - Lidou meur ar C'houezed Digor gant Drouz Meur Breizh, an Archdrouz da zont, Meiron Evans, ha Barbez Veur Kerne Veur. Ann Trevenen Jettin. Lid ar c'hleze daouhanteret e vo graet en ar gerz ar Chaden a Vro-Skos o skoularn an holl berzhidi, da zerc'hel sonj e oa al lid se, kant vloaz arak un diougen a vignonezh hag ar zouez a beoc'h etre ar pobloù hag ur raktes eus Europa o sevel. 15e00 - Sonagad, choanou brezhiek. 16e00 - Divz gant an dud - Goursez Breizh en dez a hizv, mont da zrouz, da varzh ha da ovez, perak ?

Stummadur brezhoneg ha klewled

Ur staj brezhoneg d'an daoulamm a vo kaset da benn e Plañvour (Bro Gwened) eus miz Gouere betek miz Here 1999. Ar stummadur-se, digor d'an deraouidi ha d'an deraouidi-rik hag aozet gant ar gevredigezh STUMDI, a zo savet da gentañ evit ar re a zo e soñ labourer e c'hleweled brezhonek. Ar stummadur a c'hell bezañ kemeret e karg gant aozadurnoù zo.

Da c'houzout hiroc'h : STUMDI, BP2, 29450 Sizun. Pgz.02.98.24.10.17.

Gwengolo 1999 : digoret e vo skolaj Diwan Gwened

• Ne vo ket kouratret gant ar stad (goprou ar gellennerien war c'houk Diwan).

• Ne c'hell ket kaout muioc'h eget 10% eus e vudjed digant departamant ar Mor-Bihan (...lezenn Falloux).

• A ranko paañ e-unan kempennadur e savadurioù (8 MK war ar 5 bloavezh kentan).

Tost da 600 000 L e ranko kavout bep bloaz ar gevredigezh merañ. Mankout a ra, evit 1999-2000 : 180 000 L ! (war ar rakbuded 1,4 milion lur).

Bez e c'hellit kemer perzh hiriv en arc'hantouarn ar raktes-mañ.

Trede Skolaj Diwan o'o Kevredad Diwan Mor Bihan, 3 hent-dall ar Bahaigou, 56000 Gwened. 02 97 42 65 04.



Poent 'mont, Tadig !



Bagal Karatez

Emgann/Combat breton n° 163 17

Guy Etienne
Geriadur ar gorfadurezh

«Amañ e kinnig an geriadur klok a Gorfadurezh. Pep talvoud a challor dinac'h outañ a hent all, hennezh da nebeutañ a chomo dezhañ : klok eo. Ur skiant eilurzh eo emichans an Anatomiezh ha n'eo ket a dermennoù korfadurezh en deus ar brezhoneg ar muaiñ ezhomiz hiziv. Respont a rin n'eo ket dre zienn a galon e'm eus kemeret ar gevrenn-mañ eus ar Quezonezh. Eunoeh an traoù : evel pep studier war ar Vezekiezh e'm eus ranket, e-doug daou vloaz, peuzeskriñ korfadurezh an den ha n'eus ket fellet din lezel seurt deskamant da vont da goll evel ar brezhoneg. A dra sur a kaver hep ket a boan plijusoc'h danveziou, hogen aesoc'h da lakaat e brezhoneg ne gredan ket. Skiant taolenniñ penn da benn, skiant an dirliv, an disrannet, a stager emni gant ur paotad a gudennoù bihan da ziskoulmañ a-ziforc'h, gwelet postadenn d'un derouer war ar yezhsaverezh. A du' rali, fonnat a ra e brezhoneg ar materi diaoz pe damaczet - pegen paour bennak ur yezh e vez bepred pouezet mat emni genaoueg korf an den - ha kalz muioc'h oa da zibab eget da grouñ. Lavarout a zleev ivez edo prientel eus ar cheñtan an dachenn war-lerc'h geriadurounion evel Gregor a Fostrenen, Ar Gonideg, Ernault, Vallee, Roparz Hemon ; ne oa nemet mont gant an hentou o doa treset! (Arroudi eus Raklavar an embannadur kentañ, 1965).

Embannadurioù Preder, 19, Park Maen Meur, 29700 Plomelin.
Al lev, 244 p., 15,8x21,7 cm : 115 F. Betek an 30 mezheven 1999 e vo asantet d'ur priz rakpren : 100 F

«L'envers du décor»
de Philippe Carrer

«L'envers du décor - Ethnopsychiatrie en Bretagne et terres celtiques», ouvrage de Philippe Carrer, récemment édité par Coop Breizh, reprend, prolonge et complète les travaux et recherches de G. psychiatrie hospitalier (qui avait publié chez Plomelin en 1983, «Le Matriarcé Psychologique des Bretons»). L'auteur fait appel à l'imaginaire celtique à l'honneur de Bretagne pour une meilleure compréhension des pathologies psychiques prévalentes en Bretagne : états de dépendance à l'alcool, dépressivité, tendances suicidaires, inséparables du contexte culturel. Il met en évidence le rôle de l'acculturation et d'un fréquent dysfonctionnement familial avec faiblesse de l'image parentale, qui en est une des conséquences les plus négatives. Le livre se termine par le compte rendu d'une recherche effectuée au moyen du test du dessin de famille chez plusieurs centaines d'enfants en Bretagne et hors de Bretagne et qui vient confirmer les analyses de l'auteur.

Un livre qui peut participer à la prise de conscience nationale en Bretagne.
«L'envers du décor», par Philippe Carrer (éd. Coop Breizh).

Here, miz ar brezhoneg
Octobre, le mois de la langue bretonne

L'édition de livres en langue bretonne a fait depuis 20 ans un formidable bond en avant, aussi bien quantitatif que qualitatif. Il parait aujourd'hui de 80 à 100 livres en breton par an, dans les domaines les plus variés : albums illustrés, bandes dessinées, romans, livres pratiques, ouvrages techniques, etc. La création d'une nouvelle télévision bretonne en mars 2000 devrait amplifier encore cette évolution.

Mais l'édition de livres en langue bretonne reste encore mal connue du grand public à la veille de l'an 2000. C'est pourquoi Coop Breizh, principal diffuseur de l'édition bretonne et en particulier de l'édition en langue bretonne, va organiser en octobre prochain, en collaboration avec l'Institut Culturel de Bretagne, une opération de promotion du livre en langue bretonne, avec le concours de nombreux libraires, dans les cinq départements bretons : Here, miz ar brezhoneg (Octobre, le mois de la langue bretonne).

Stajoù brezhoneg e doug an hañv e Plijidi

Aozet 'vo e Plijidi ur staj brezhoneg war 5 devezh gant ar gevredigezh Studi-ha-Dudi adalek an 9 betek an 13 a viz eost 1999.
Diazezet 'vo ar c'hentelioù brezhoneg war hentenn Nikolaz Davalan ha roet 'vo 5 eur 1/2 kentel bemdez. Gellout a raio ar stajoù gwelet e brezhoneg, neuze, e-leiz a oberantizoù evel ar c'hoari bouloù mod Breizh, ar c'han-ha-diskan pe c'hoazh mont da boumen war girti-skaoh.
Priz ar c'hentelioù hag an oberantizoù : 950 lur. Priz izelaet : 800 lur.
(posubl e vo debrñn ha kousket war al lec'h).
Titouroù hag enskrivadurioù e : Studi-ha-Dudi, 6 hent Sant Per, 22720 Plijidi. Pgz 02.96.13.10.69.

Gouel Broadel ar Brezhoneg 99



Yann Puillandre ha Brozenn Yaouank



Georges Kadoulal gant Re an Are

Tri Bleiz Die Rock indépendantiste, e brezhoneg evel just

Alors que depuis plus de 15 ans, le rock en breton n'a comme porte-drapeau quasiment exclusif, qu'EV, hormis quelques chansons de Riel Cardell, Bernéz Tangi ou émergence éphémère de quelques groupes (Naoned Raia, Melmor, Aerouant, Wars-ya), un tout jeune groupe va peut-être suivre la trace d'EV.

Tri Bleiz Die a vu le jour il y a un an à Nantes et est composé de 5 membres. Vivien au chant/basse, Lorant à la guitare/flûte et arrangements spaces, Stéphanie à la guitare/chant et bombarde, Rif frappe à la batterie et Manu au violon.

Des leur création le choix a été clair : du rock péchu et festif ou l'influence celtique n'apparaît musicalement que dans l'emploi de la bombarde, de la flûte et du violon et de la reprise réorchestrée de la chanson Newroz, ainsi que d'un traditionnel. Non, la véritable marque bretonne est beaucoup plus importante puisqu'elle consiste dans des paroles uniquement en breton. Pas de concessions pour les membres. Tri Bleiz Die est un groupe rock breton, il chante donc en breton. Il se définit même comme rock indépendantiste.

Ils n'ont jusqu'à aujourd'hui assuré que 5 concerts, dont un lors de la manifestation à Nantes en mars et un à Goual Broadel ar Brezhoneg. Mais chacun de leurs concerts ont mis le feu dans le public grâce à une énergie nonchalante et une chaleur personnelle ponctuée d'humour et des cris revigorants de Lorant.

Leurs projets consistent bien évidemment dans l'enregistrement le plus rapidement possible d'une cassette ou d'un CD. Ceci de manière la plus indépendante possible, afin de véritablement contrôler leur travail.

Aussi, afin de pouvoir les écouter sur disque, et même ensuite, ne manquer leurs apparitions, je vous donne les dates prévues pour cet été.

- 03.07 - St Thégonnec / Sant Tegoneg : concert SCALP, dans le Finistère.
07.08 - Les Fougerais, pres de la Gacilly (56).
21.08 - Plouhineg / Ploehenez (56).
28.08 - Dones / Dorvez (44).
Enfin une petite annonce. Manu, le violoniste, doit quitter le groupe pour des raisons professionnelles. Aussi si vous êtes violoniste et intéressé, vous pouvez les contacter au 02.40.84.32.15.

Samedi 10 juillet - Lanoez (56) Parc des sports à partir de 18 h
Les Celtifolies 99
Concerts (à partir de 18h) : Black Label Zone, Tajfa.
Fest-noz (à partir de 23h30) : Pevar Den, Fili Falz, Morvan-Guguen

Meuriad

Ur yezh a ne vez ket kanet anezhi, a zo ur yezh varv !
Diwar ar menez-se en deus divizet Youenn Gullanton, krouñ testennoù hag ijinañ tonioù, a lies etrekeltiek ha diamezere, evel derc'hel gant ar brezhoneg.
Kanañ e yezh hon tadou kozh, a zo aze un dibab a garantez evit hor sevenadur, a chelle bezañ kemeret ivez, gant lod, -evit ar stum-.

Né en octobre 1995, Meuriad sillonne La Bretagne depuis un an et demi et totalise déjà une cinquantaine de concerts. La force de ce groupe basé à Rennes réside dans une démarche créatrice originale dont le but premier est la promotion de la langue bretonne.
A partir des textes en breton et des mélodies vocales du chanteur et fondateur du groupe, Youenn Gullanton, les cinq instrumentistes amènent leur touche personnelle et leurs influences propres.
Le résultat de cette alchimie, est une musique de concert originale qui vous invite en breton à un voyage à travers les pays celtiques, et même parfois un peu plus loin.

Contacte : J.M. Talec, 27 rue du Clos Laurent, 35650 LE RHEU. Tél : 02 99 60 87 13. Fax : 02 99 62 70 22

ADKOMANANT - KOMANANT • Réabonnement - Abonnement
150 L ar bloaz (evit Breizh hag ar broioù sujet d'ar stad c'hall) 170 L e lec'h all - Skoazell - 200 L da vihanañ
150 F par an (pour la Bretagne et pays sous domination française) 170 F ailleurs - Soutien - 200 F minimum
Anv/Nom
Raganv/Prénom
Chomlec'h/Adresse
Da gas da/A envoyer à : EMGANN, BP 71 - 22202 GWENGAMP CEDEX
Notre fax : 02 96 44 09 24

Autre débat : Langue française pour mieux se faire comprendre de la masse ?

Pourquoi pas quand la situation l'exige et que le message délivré s'en trouve fortifié et plus mobilisateur pour une plus forte conscience bretonne.

A GBB, d'ailleurs, le français n'est pas interdit sur scène. mais il est fortement conseillé de s'exprimer en breton.

C'est aussi un des critères de sélections des artistes. Alors GBB doit-elle rester fidèle aux convictions de ceux qui se dépensent (et dépensent) sans compter pour lui conserver son caractère bretonnant, offensif et ciblé, ou doit-elle suivre la mode, faire du chiffre, (ou du moins s'autofinancer) en suivant les baromètres des hits parades ?

Changer la date ? Nous y avons pensé car ce n'est pas la meilleure.

Les étudiants sont au travail ou en examen. Le temps est rarement favorable.

L'avantage initial était d'avoir le lundi pour débarrasser le plus gros des installations provisoires.

Juillet et août, avec une population augmentant d'un tiers, seraient plus favorables.

Mais là aussi, nos convictions l'emportent. GBB est fait pour les Bretons d'abord, de Bretagne ou de la Diaspora ; et tant mieux si des touristes y viennent.

Des dizaines de fêtes existent en Bretagne. Des projets germent chaque mois dans une compétition vertigineuse.

Si la nôtre n'était plus programmée, ce ne serait donc pas une catastrophe nationale. Nul doute que plusieurs s'en réjouiraient même.

Pentecôte, c'est l'époque où les prunelliers (spem-du) fleuissent sur nos talus. Sous la blancheur du voile aux mille fleurs pointent ses noires épines.

On peut supprimer les épines par la greffe et avoir de belles prunes que l'on trouve sur les étagères de nos supermarchés.

Nos prunelliers et leurs « polos » d'automne ont cependant encore leur place dans notre nature, dans sa primitive diversité, et les épines de GBB parfois ébouriffantes dans les discours lénifiants actuels, sont aussi salutaires pour maintenir une revendication nationale en Bretagne et un statut officiel pour notre langue.

Prunelles, mûres, nèfles, sureaux, myrtilles, noisettes, fruits originels de notre Terre Bretonne, méritent d'être protégés des greffes de la rentabilité et des bulldozers du remembrement, sans pour autant s'interdire de déguster de temps à autre les fruits plus juteux des supermarchés.

Il en est de même de notre culture, de sa richesse dans sa diversité.

Pour cette année, nous garderons précieusement dans nos cœurs, le moment de vérité et d'émotion dans l'image d'une Jakeza et d'un Bernez Tangi, roc breton aussi talentueux déclamant ou chantant Angéla Duval, ses espoirs, ses tristesses, sa foi dans une Bretagne libre et bretonnante.

Nous nous souviendrons aussi de l'ambiance quasi religieuse de la salle des gwerziou où tous les acteurs captivèrent un public dense toute une après-midi.

De la scène plein air où de réels jeunes talents bretonnants donnèrent un aperçu encourageant de leurs créations.

Sur la grande scène, Jean-Luc Roudaut et Ffran May, Kristen Noguès, Kristen Nikolaz, Pat O'May, Taïfa, tous se surpassèrent pour notre plus grand plaisir.

Nous nous souviendrons aussi de l'ambiance «bistrot sympa» du foyer des footballeurs où tous ces artistes et techniciens se cotoyaient sans présence, parlant breton ou français de leur métier, de leurs espoirs, de la Bretagne festive qui n'en finit pas d'étonner. Et bien sûr, nous n'oublierons pas l'équipe d'APS à la technique parfaitement maîtrisée.

Les bilans sont faits. Les idées lancées se décanteront dans les mois à venir.

La proposition d'un grand rassemblement unitaire de toute la mouvance culturelle bretonne autour du thème mobilisateur de la promotion de notre Langue Nationale fera ou ne fera pas son chemin.

2000 ou 2001 ? Il n'y a pas d'urgence car l'enjeu est de taille.

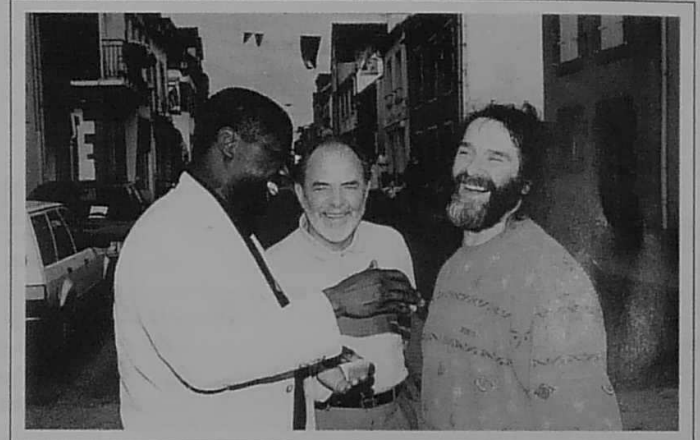
Nul doute cependant, qu'à l'exemple des Basques, des Catalans, des Gallois, 30 à 50 mille personnes réunies sur nos valeurs et pour notre langue, constitueraient une avancée historique pour démarrer le 3ème millénaire.

Avec d'autres, je vais travailler dans ce sens sans pour autant briguer une nouvelle présidence.

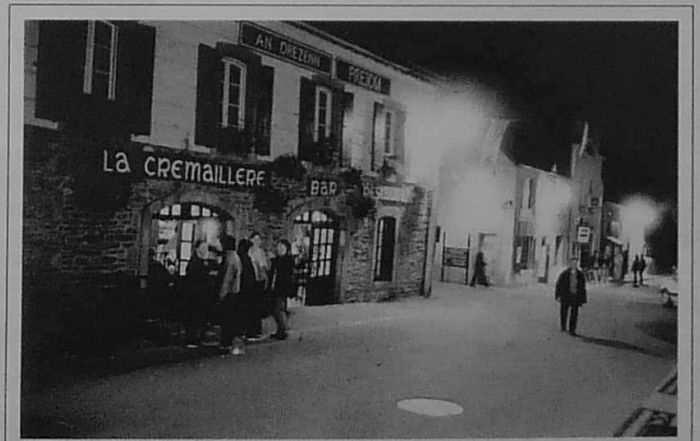
Yann Puillandre.



Pat O'May



Kofi pe ar brezhoneg evit c'hoarzhin



Echu eo ar gouel !

Lanouée (56) - Samedi 10 juillet - 18 h

Les Celtifolies 99

Concerts (à partir de 18h) : Gilles Servat
Black Label Zone, Taïfa.

Fest-noz (à partir de 23h30) : Pevar Den, Fili Fala, Morvan-Guguen.

Réservation : 90 F. Sur place : 110 F. 02.97.75.32.25.
Restauration - Brasserie - Camping